



CWaPE

Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 26/07/2018

AVIS

CD-18g26-CWaPE-1803

PLANS D'INVESTISSEMENT 2019-2023 DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendu suite à l'examen réalisé en application de
l'article 16 du décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE.....	4
1.1.	<i>Contexte</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i>	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	6
2.	APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS	8
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i>	8
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2017</i>	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2019-2023</i>	11
2.4.	<i>Evolution des investissements</i>	13
3.	OBSERVATIONS DE LA CWAPE	15
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	15
3.2.	<i>La situation de Gaselwest</i>	15
3.3.	<i>Les renouvellements du réseau</i>	15
3.4.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	18
3.5.	<i>Le cas particulier des travaux sur compteurs</i>	20
3.6.	<i>Les compteurs intelligents</i>	21
3.7.	<i>La conversion L/H</i>	21
3.8.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i>	22
3.9.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i>	22
3.10.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i>	23
3.11.	<i>Les projets innovants et structurants</i>	23
4.	AVIS DE LA CWAPE.....	26
4.1.	<i>GASELWEST</i>	26
4.2.	<i>ORES</i>	26
4.3.	<i>RESA</i>	27
	Annexe I – Note d'examen des plans d'investissement	28
	Annexe II – Plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....	29

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	EVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL	9
GRAPHIQUE 2	MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2017	9
GRAPHIQUE 3	EVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX.....	10
GRAPHIQUE 4	AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES).....	10
GRAPHIQUE 5	EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS	11
GRAPHIQUE 6	POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES).....	11
GRAPHIQUE 7	REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)	12
GRAPHIQUE 8	EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE	13
GRAPHIQUE 9	INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PERIODE 2019-2023 – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES	14
GRAPHIQUE 10	KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES POUR 2017 – DETAIL ADAPTATION/EXTENSION.....	18
GRAPHIQUE 11	EVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES PAR GRD	19
GRAPHIQUE 12	EVOLUTION DU NOMBRE DE COMpteURS A BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE.....	20

Index tableaux

TABLEAU 1	DEROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE	5
TABLEAU 2	STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE.....	8
TABLEAU 3	REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2017	16
TABLEAU 4	OBJECTIFS DE REMPLACEMENT DES CONDUITES EN MATERIAUX LES PLUS CRITIQUES.....	16
TABLEAU 5	TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2019 A 2023).....	17
TABLEAU 6	COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMEE	21
TABLEAU 7	POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPERIEURES AUX CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS.....	22
TABLEAU 8	RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2017	24

1. RAPPEL DU CADRE GENERAL ET DE LA METHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptions » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Les plans introduits par les GRD portent donc sur les années 2019 à 2023.

Gaselwest, qui prévoit de cesser ses activités dans les communes wallonnes en 2019, fait toutefois exception. En effet aucune donnée n'a été introduite, pour les années 2019 à 2023, par ce GRD qui s'est limité à présenter un bilan de l'année 2017 ainsi qu'une actualisation du plan pour l'année 2018. Ce transfert n'est toutefois pas officiellement acté à ce jour et la CWaPE se réserve le droit de revenir vers ce GRD pour exiger un plan ou pour lui en imposer un dans l'hypothèse où ce transfert tarderait à se concrétiser.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site Internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis en deux exemplaires à la CWaPE, à l'exception des schémas relatifs au réseau, remis en un seul exemplaire.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis la fusion, fin 2013, de l'IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel en une seule entité ORES Assets, il n'y a plus que trois GRD gaz en Région wallonne. Dans les faits cependant, la méthodologie d'établissement des plans n'a pas fondamentalement changé. Comme les années antérieures lorsque ORES était chargé de l'exploitation des cinq réseaux, ORES est resté l'interlocuteur unique et a introduit un dossier en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne

les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente tant que les tarifs ne sont pas unifiés.

Suite au décret du 21 mai 2015 modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, de nouvelles lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD début 2016.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. Plusieurs réunions de travail ont alors été tenues. Au cours de celles-ci, la CWaPE a rencontré respectivement les régions d'exploitation d'ORES (au nombre de cinq) et RESA, en vue de commenter les projets de plans.

Gaselwest a, dans un premier temps, transmis le rapport qualité relatif à l'année 2017 au 30 mars 2018. Plusieurs courriers-mails ont ensuite été échangés entre la CWaPE et ce GRD lui rappelant ses obligations. Dans son courrier du 27 avril 2018, la CWaPE indiquait à Gaselwest :

« Ces plans (ndlr gaz et électricité) sont constitués essentiellement de 4 parties : le descriptif de l'infrastructure existante, le bilan des réalisations de l'année précédente (2017), l'actualisation du plan en cours (2018) et les investissements prévus pour les années 2019-2023. Vu le contexte actuel, la CWaPE peut admettre que la quatrième composante soit éventuellement limitée aux investissements résiduels nécessaires à l'exercice des missions de base du GRD (sécurité, déplacements, demandes de raccordement, etc.), indépendamment de la société qui devra en assumer la continuité. En revanche, l'ensemble du projet de plan doit être soumis à la CWaPE, eu égard aux trois premières parties pour lesquelles la responsabilité de Gaselwest ne peut être mise en doute (années 2017 et 2018). »

Finalement, le 31 mai 2018, Gaselwest a transmis une version allégée du plan d'investissement gaz contenant uniquement des données relatives au bilan 2017 et à l'actualisation pour l'année en cours (2018).

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABLEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWaPE

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
Gaselwest	31 mai	25 juin	Non reçu au 18 juillet 2018
ORES Brabant wallon		9 mai	
ORES Hainaut		14 mai	
ORES Mouscron			14 juin
ORES Luxembourg		15 mai	
ORES Namur			
RESA	29 mars	3 mai	12 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices¹ disponibles sur le site Internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (2017)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (2018)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année 2018
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années 2019 à 2023)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
 - 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables (exception faite du plan transmis par Gaselwest). Pour ce qui concerne l'année 2019, seuls quelques points de détails pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné que les GRD n'ont pas toujours connaissance de projets qui pourraient aboutir à moyen terme, elles se constituent essentiellement d'enveloppes non nominatives qui devront probablement être réévaluées.

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'approvisionnement) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

¹ [LIGNES DIRECTRICES CD-16b23-CWaPE-0003 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci'](#)

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle. Cette méthode trouve particulièrement écho cette année encore, dans le cadre des changements législatifs intervenus en 2015 et qui modifient la durée théorique du plan.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre de l'analyse des propositions de revenus autorisés introduites par les GRD. Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

2. APERÇU GENERAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2019-2023 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2017 et la mise à jour du plan 2018-2022 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE. Pour ORES et RESA, ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE. A la date de rédaction de cet avis, la CWaPE était toujours en attente des derniers compléments demandés à Gaselwest.

2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 0,7 %, soit environ 101 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+170 km). Toutes les conduites constituées d'autres matériaux sont en diminution : acier (-43 km), fonte (- 16 km), fibro-ciment (-10 km) et PVC (-380 m).

Les GRD ont renouvelé 70 km de conduites et procédé au placement de 105 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2017 à 175 km de conduites.

Les GRD ont placé environ 13 804 compteurs chez de nouveaux clients, dont 9 855 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, près de 22 560 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 6 837 d'entre eux ont été renouvelés et près de 8 516 nouveaux branchements ont été réalisés.

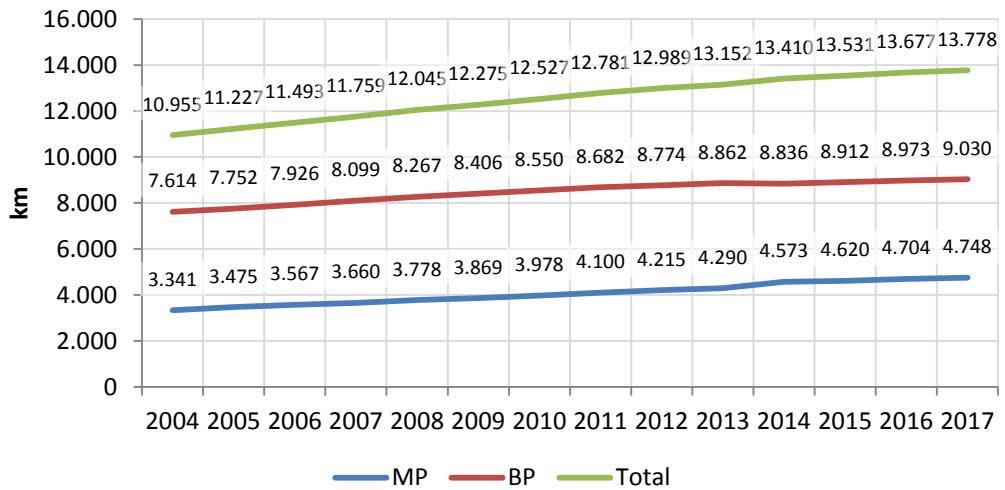
2.2. Composition des réseaux fin 2017

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABLEAU 2 STATISTIQUE GENERALE DES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2017)	GWh distribués (Total 2017)	Km de conduites (au 31.12.2017)
ORES (Total)	475 647	12 868	9 504
ORES Hainaut	307 185	7 160	5 897
ORES Brabant wallon	88 698	2 604	1 938
ORES Namur	41 644	1 162	807
ORES Mouscron	27 183	1 452	536
ORES Luxembourg	10 937	491	326
RESA	238 784	5 753	4 033
Gaselwest	7 696	715	240
Total Wallonie	722 127	19 336	13 778

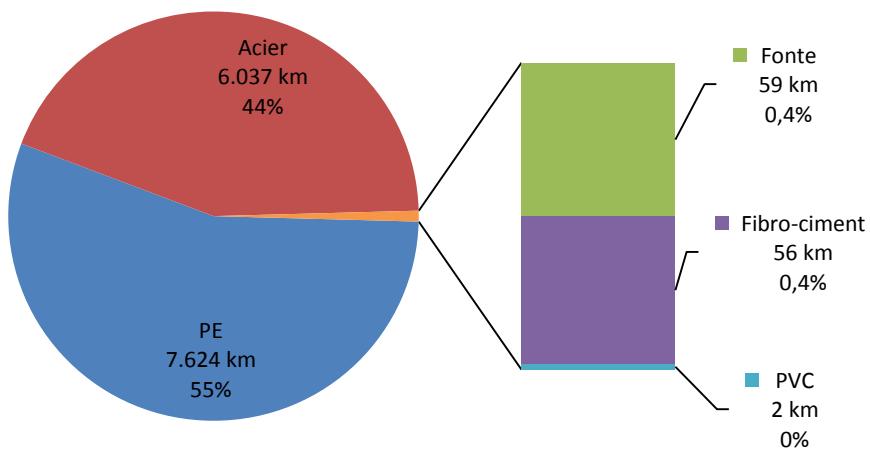
GRAPHIQUE 1 EVOLUTION DES LONGUEURS DES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL



On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d'inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu'un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d'avis qu'il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l'historique. La valeur économique du réseau n'a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

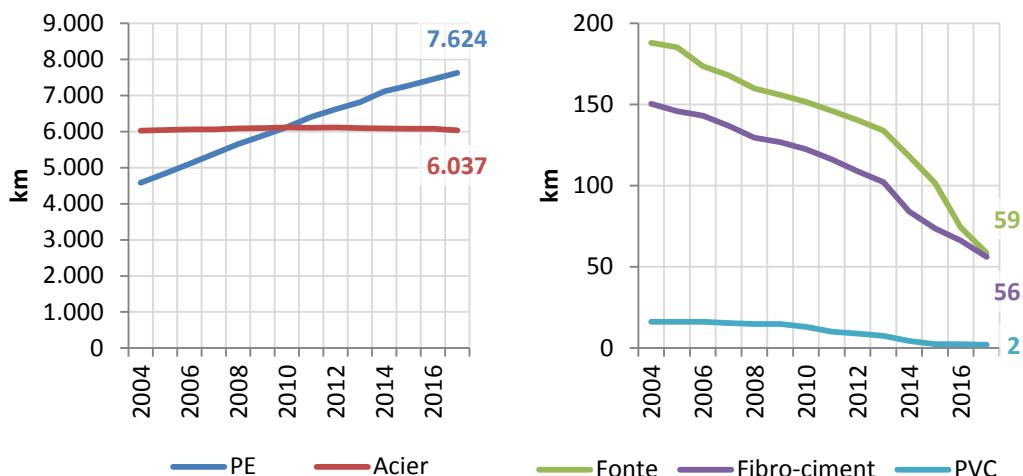
Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (44 %) et en polyéthylène (55 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 2 MATERIAUX CONSTITUANT LES RESEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2017



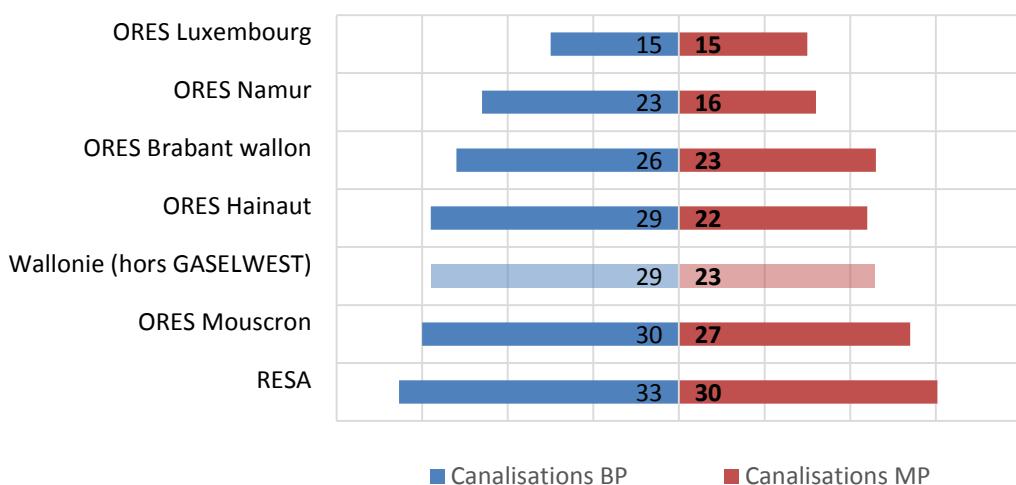
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons que, fin 2017, Gaselwest a réussi à éradiquer toutes ses conduites en fibro-ciment. Ce type de matériaux n'est plus présent que sur ORES Brabant wallon et ORES Namur. Concernant le PVC, il est concentré à l'heure actuelle uniquement sur ORES Mouscron.

GRAPHIQUE 3 EVOLUTION DU RESEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATERIAUX



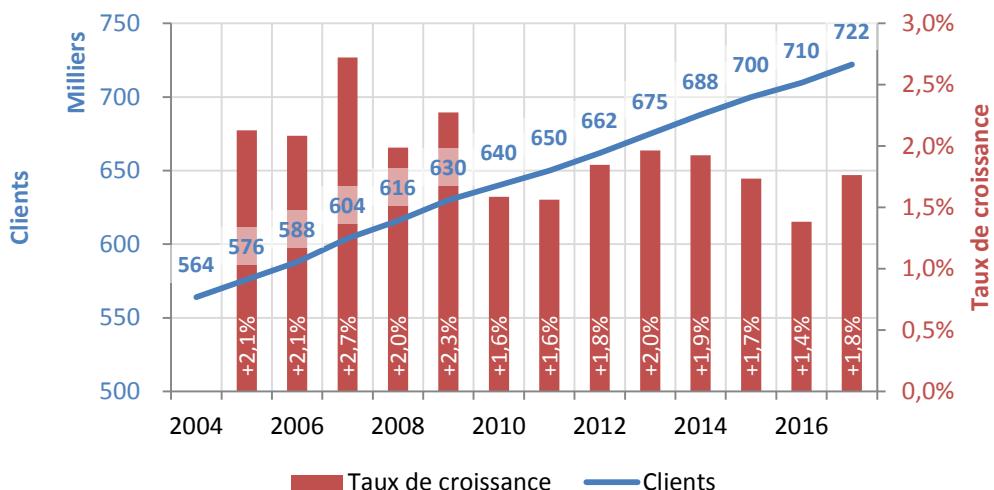
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 27 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par type de réseau est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 AGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNEES)



Le nombre de clients continue de croître; il est de l'ordre de 722 000 clients actifs en 2017.

GRAPHIQUE 5 EVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



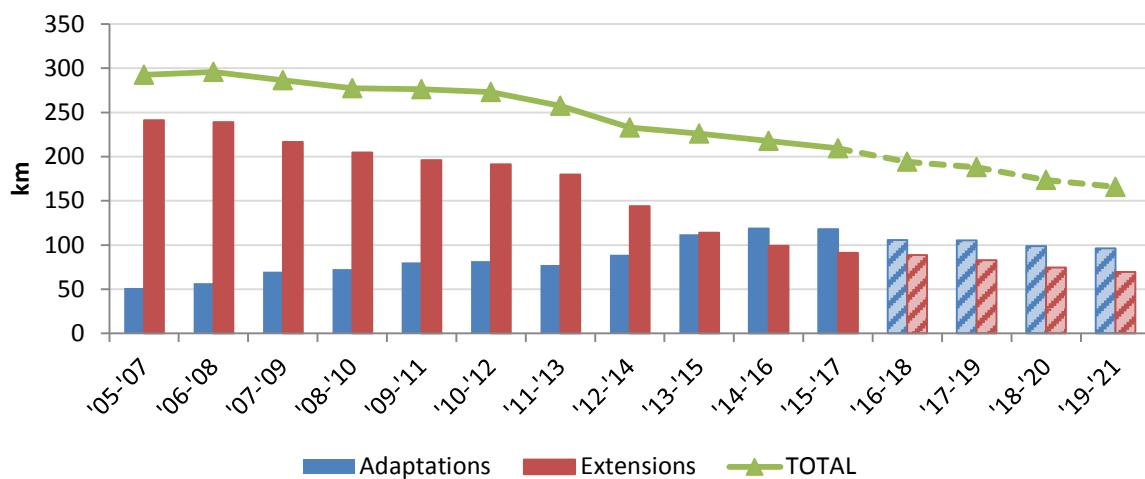
2.3. Prévisions pour les plans 2019-2023

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD², la CWaPE observe que, durant l'année 2019, près de 173 km de conduites devraient être posées par les GRD : 76 km consistent en des renouvellements, 97 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,7 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont par contre toujours en baisse. Notons que, pour les années 2019 à 2023, aucun chiffre n'a été communiqué par Gaselwest.

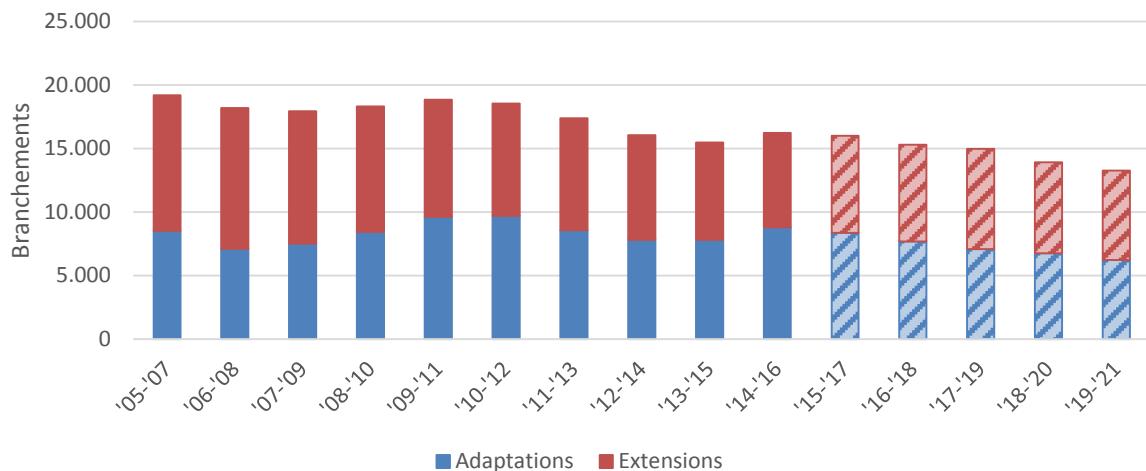
GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



² Hors Gaselwest qui n'a pas transmis de chiffres pour les années 2019-2023.

Suivant les prévisions pour 2019, environ 8 400 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 7 100 autres seront renouvelés. Ces chiffres tiennent compte de l'action de promotion du gaz naturel menée par certains GRD. Ces actions font l'objet de budgets spécifiques selon la nouvelle méthodologie tarifaire. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 REALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNEES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, en 2019 :

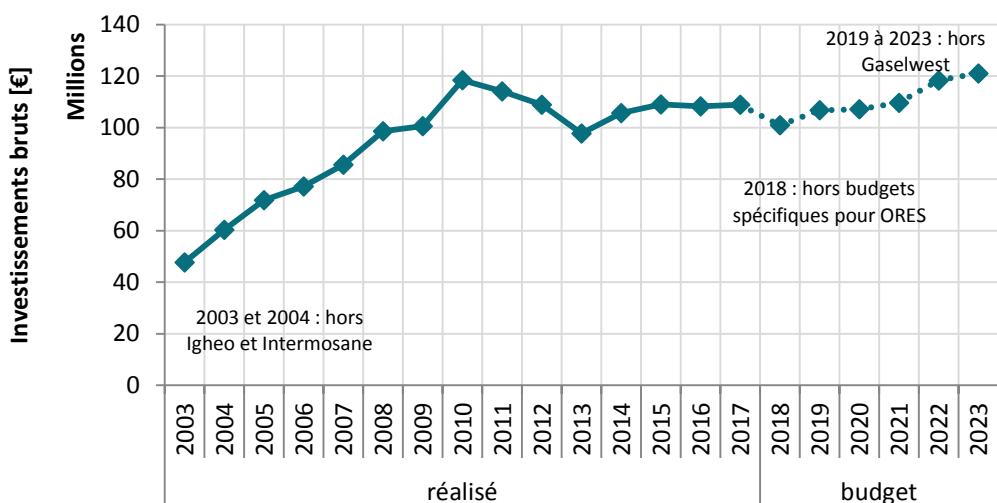
- seront renouvelés :
 - . deux cabines réseau (GRD/GRD) ;
 - . trente-cinq cabines de quartier ;
- seront posées :
 - . dix nouvelles cabines de quartier.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

2.4. Evolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements³ opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2019 aux alentours de 106,7 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts. On y observe un creux pour l'année 2018 qui s'explique par le fait que lors de l'introduction du plan 2018-2022, ORES n'a pas inclus dans ses plans les projets faisant l'objet de budgets spécifiques (smart metering et promogaz⁴), ceux-ci étant toujours en discussion dans le cadre des propositions tarifaires. Par conséquent, les investissements réseaux qui seront réalisés pour 2018 seront vraisemblablement supérieurs ; le graphique sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine, une fois l'année 2018 clôturée.

GRAPHIQUE 8 EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



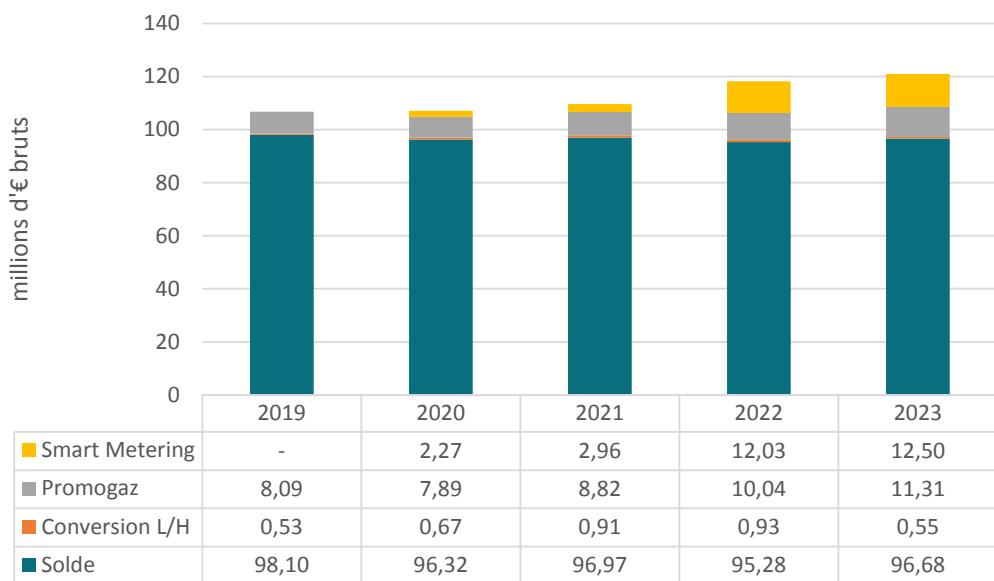
Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années. Deux années se sont démarquées dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec, la dernière année, des investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décrue d'un tiers après l'absorption par RESA. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par un hiver 2012-2013 exceptionnellement long.

De 2019 à 2023, les investissements devraient augmenter continuellement au fur et à mesure de la montée en puissance des projets liés à la conversion L/H, à l'action de promotion du gaz naturel et au déploiement des compteurs intelligents (projets décrits au chapitre 3). Ce dernier projet est entre autres responsable de la hausse des investissements en 2022 et 2023 comme le montre le graphique ci-dessous où les investissements relatifs aux trois projets spécifiques sont mis en évidence.

³ Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

⁴ Promogaz : campagne de promotion du gaz naturel.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PERIODE 2019-2023 – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES



Il convient toutefois de préciser que les montants liés :

- au smart metering, dans le graphique ci-dessus, reprennent les investissements pour le remplacement anticipé des compteurs à budgets actuels par des compteurs intelligents mais aussi le placement de compteurs intelligents pour les URD en défaut de paiement dès 2020 pour RESA et 2022 pour ORES ;
- à Promogaz ne tiennent compte que des raccordements supplémentaires attendus par rapport à une tendance historique de nouveaux raccordements ;
- à la conversion L/H ne tiennent pas compte de l'anticipation de travaux de rénovation des branchements pour cause de vétusté induits par un nombre de visites plus important chez les URD.

3. OBSERVATIONS DE LA CWAPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel et budgétaire.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

3.2. La situation de Gaselwest

Compte tenu de la régionalisation de la compétence tarifaire intervenue en 2014, les communes wallonnes de Gaselwest pourraient voir leur situation évoluer. Un transfert du réseau les desservant vers un autre GRD wallon est pressenti pour 2019.

Par conséquent, Gaselwest n'a pas introduit de plan pour les années 2019 à 2023 mais s'est limité à ce jour à produire un bilan de l'année 2017 et une actualisation pour l'année 2018 en cours (cf. §1.3 page 4). Lors de la concertation, la CWaPE a rappelé à Gaselwest que l'absence de remarque relative aux années 2019-2023 ne décharge en rien le GRD de ses missions et ne constitue en aucun cas un aval de la CWaPE pour l'abandon unilatéral des obligations dans le chef de Gaselwest. En effet, la CWaPE ne peut, à l'heure actuelle, être certaine que Gaselwest sera effectivement bien déchargé, par voie légale, de ses fonctions de GRD avant la fin 2018. Dans pareilles circonstances, la CWaPE a recommandé de reprendre au minimum les investissements résiduels nécessaires à l'exercice des missions de base d'un GRD pour 2019.

Les investissements inscrits dans le plan pour l'année 2018 sont majoritairement prévus en vue du découplage des communes wallonnes du réseau de Gaselwest en Flandre. Le plan ne prévoit que très peu de dossiers classiques, propres à la gestion habituelle des réseaux.

Gaselwest ayant introduit, de manière incomplète, son plan tardivement, la concertation est toujours en cours et un certain nombre de points doivent encore être éclaircis.

3.3. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons que fin 2017, Gaselwest a réussi à éradiquer ses conduites en fibro-ciment.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement.

TABLEAU 3 REPARTITION DES MATERIAUX CRITIQUES DU RESEAU AU 31.12.2017

km de conduite au 31.12.2017	Fibro- ciment	Fonte	PVC
ORES (Total)	56,11	55,68	2,13
ORES Brabant wallon	49,46	0,95	-
ORES Hainaut	-	45,91	-
ORES Mouscron	-	1,95	2,13
ORES Namur	6,65	6,88	-
RESA	-	2,84	-
Gaselwest	-	-	-
Total général	56,11	58,51	2,13

Dans les plans 2018-2022, les GRD s'étaient fixé des objectifs d'assainissement. Ceux-ci ne pourront être évalués qu'une fois l'année 2018 achevée. Le tableau ci-dessous reprend ce que les GRD prévoient pour la période 2019-2023 ainsi qu'un commentaire par rapport aux objectifs précédents.

TABLEAU 4 OBJECTIFS DE REMPLACEMENT DES CONDUITES EN MATERIAUX LES PLUS CRITIQUES

GRD	Objectif(s)
ORES Brabant wallon	Remplacement systématique des conduites (fibro-ciment et fonte) là où des travaux sont réalisés. 4 km/an de conduites fibro-ciment 100 m/an de conduites en fonte <i>L'objectif est équivalent à celui du plan 2018-2022 (3,8 km/an pour le fibro-ciment et 100m/an pour la fonte).</i>
ORES Hainaut	43 km de conduites en fonte sur la période 2019-2023, soit la quasi-éradiation de ce matériau pour ce GRD. 4 km de conduites en acier mince sur la période 2019-2023. <i>L'objectif est ici un peu moins ambitieux que celui fixé au plan 2018-2022 (53 km fonte et 5 km acier mince) ; ce qui est normal compte tenu du fait que les quantités encore en place sont en diminution.</i>
ORES Mouscron	La campagne préventive de retrait de conduites BP vétustes fonte nodulaire, acier mince, PVC suit son cours mais aucune enveloppe nominative ou non nominative prévue. Toutefois, on observe bien d'année en année une diminution de ces conduites dans l'inventaire du réseau. ORES Mouscron ne s'est pas fixé d'objectif à l'inverse des autres régions d'ORES ; les quantités résiduelles étant très limitées.

GRD	Objectif(s)
ORES Namur	<p>Sur la période 2019-2023 :</p> <p>1,5 km de conduites en acier mince (objectif inchangé)</p> <p>5 km de conduites en fibro-ciment</p> <p>5 km de conduites en fonte</p> <p><i>Avec de tels objectifs, on devrait, au terme ce plan, avoir quasi éradiqué la fonte et le fibro-ciment.</i></p>
RESA	<p>Porter la capacité de renouvellement de 14 km/an en 2018 à 25 km/an en 2024.</p> <p><i>L'objectif final est le même que celui repris au plan 2018-2022, toutefois l'atteinte de cet objectif est postposé de deux ans.</i></p>
Gaselwest	<p><i>L'objectif fixé pour 2018, à savoir le remplacement des derniers mètres de fibro-ciment, a été atteint fin 2017. Il n'y a donc plus de matériaux critiques pour ce GRD.</i></p>

Par contre, aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD mettent progressivement en place des outils de priorisation, basés sur les risques potentiels de défaillance. Toutefois, aucun accroissement budgétaire n'est en vue pour le moment exception faite de RESA qui indique vouloir porter sa capacité de renouvellement de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2024.

Le taux moyen de renouvellement du réseau varie de 0,1 à 1,1 % en fonction des régions, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 171 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car une grande partie du réseau est jeune. En 2017, l'âge moyen du réseau wallon était de 27 ans (23 ans pour le réseau MP et 29 ans pour le réseau BP). Pour ORES Luxembourg, le plus jeune des réseaux, on est actuellement plus dans une logique de développement et d'extension du réseau que dans son renouvellement, ce qui explique le temps estimé extrêmement élevé pour un renouvellement complet du réseau.

TABLEAU 5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ET DUREE NECESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASES SUR LES RENOUVELLEMENTS PREVUS DE 2019 A 2023)

GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2019-2023) [m]	Longueur du réseau au 31.12.17 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2019-2023 [années]
Gaselwest	n.d.	240	n.d.	n.d.
ORES Brabant wallon	16 029	1 938	0,83 %	121
ORES Hainaut	34 088	5 897	0,58 %	173
ORES Luxembourg	300	326	0,09 %	1 086
ORES Mouscron	2 315	536	0,43 %	232
ORES Namur	8 721	807	1,08 %	92
RESA	17 920	4 033	0,44 %	225
Wallonie (hors Gaselwest)	79 373	13 537	0,59 %	171

3.4. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources, ...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

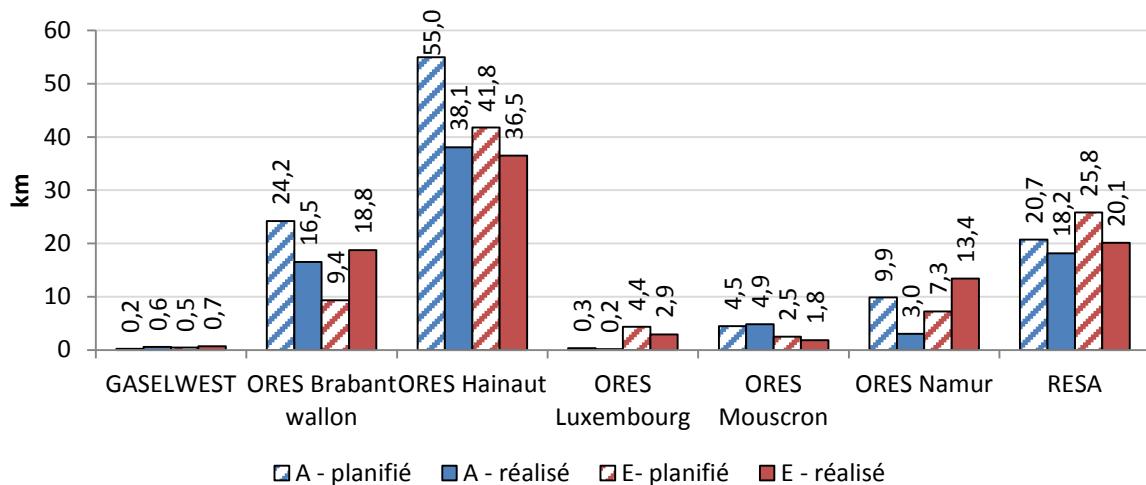
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédition et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.

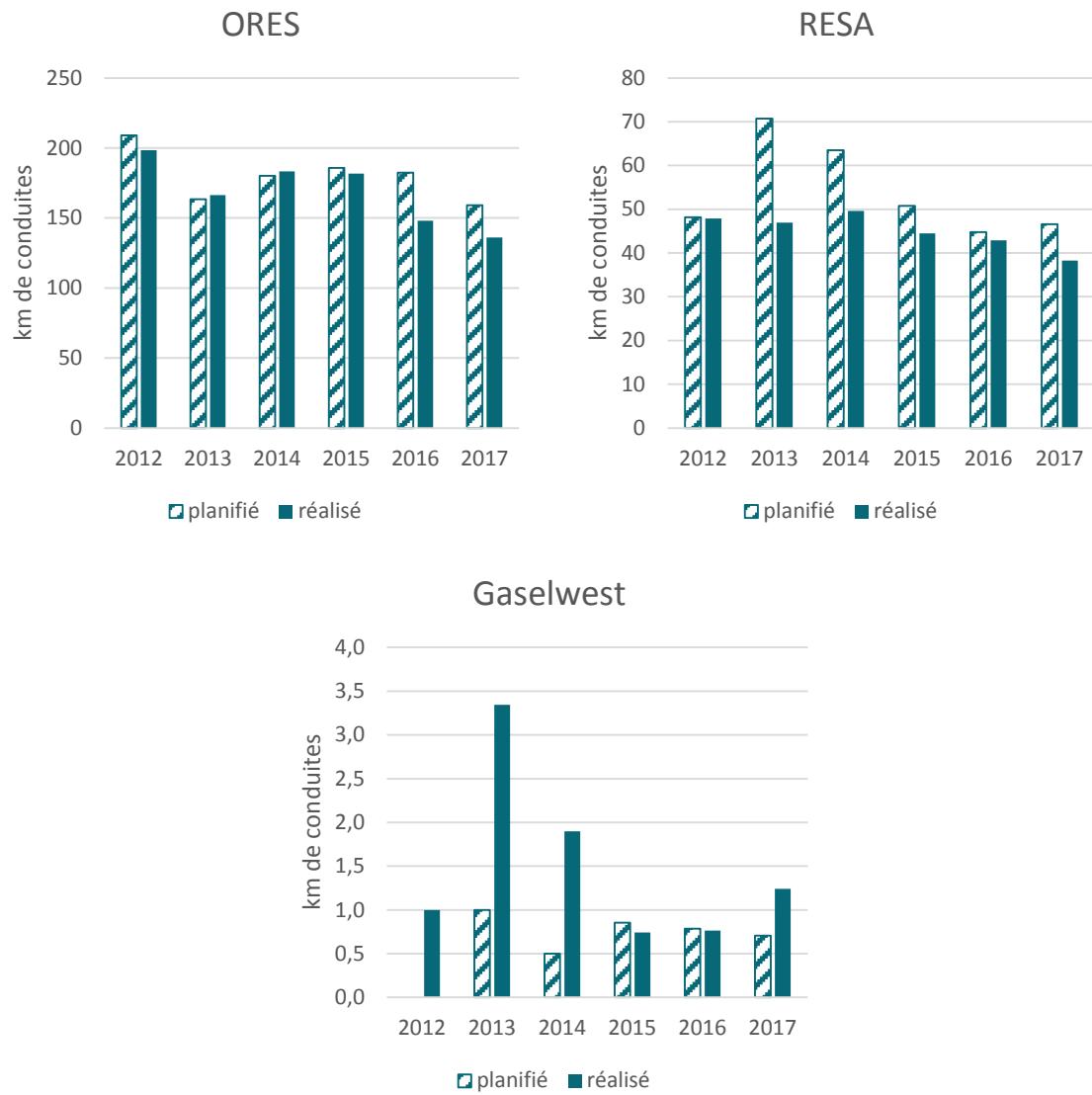
GRAPHIQUE 10 KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES POUR 2017 – DETAIL ADAPTATION/EXTENSION



Seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Depuis plusieurs années, la CWaPE interpelle les GRD sur les écarts constatés entre les quantités prévues et celles effectivement réalisées. Les graphiques repris ci-dessus, présentés par GRD, illustrent ceci pour les poses de conduites au court des dernières années.

GRAPHIQUE 11 EVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES PAR GRD



Les GRD justifient ces écarts par le fait que les quantités réalisées en termes de pose sont influencées par :

- les calculs de rentabilité pour les petites extensions ;
- les impositions communales et régionales (décret impétrant) ;
- les synergies avec d'autres impétrants ;
- l'inflation des prix des matériaux (en particulier de l'acier) ;
- les nouveaux marchés publics avec les entrepreneurs/sous-traitants ;
- ...

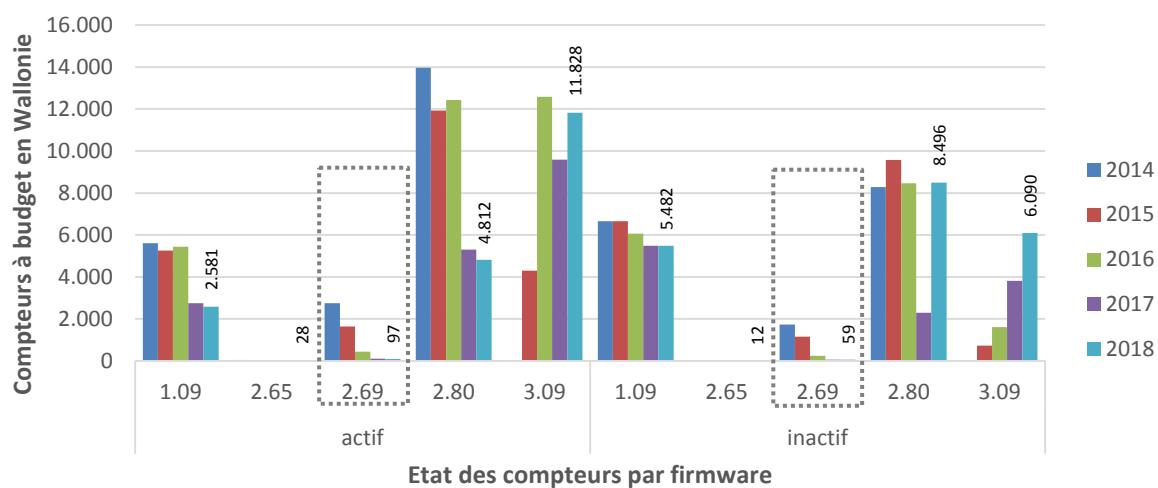
Si la CWaPE comprend que tous ces éléments sont de nature à influencer le résultat, elle souhaiterait à l'avenir disposer d'une motivation plus détaillée.

3.5. Le cas particulier des travaux sur compteurs

La situation s'est nettement améliorée depuis le changement de législation en matière de métrologie intervenu en 2012. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement systématique des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l'élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y a lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptes. C'est pourquoi les GRD prévoient toujours des enveloppes non nominatives pour couvrir ce risque.

Côté compteurs à budget « à risque », la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fait l'objet d'un remplacement plus systématique. Il restait, début 2018, 97 compteurs actifs et 59 inactifs de cette famille.

GRAPHIQUE 12 EVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS A BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE



3.6. Les compteurs intelligents

Tout comme pour l'électricité, les GRD prévoient de déployer à l'avenir des compteurs dits intelligents en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs intelligents. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs intelligents.

En effet, les principaux équipementiers ont annoncé la fin de production en 2019 des compteurs à budgets sous leur forme actuelle. A cette fin annoncée de la production, il faut aussi ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue au-delà de 2023. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs intelligents qui assumeront les fonctionnalités des compteurs à budgets actuels.

Dans les plans introduits pour la période 2019-2023, RESA envisage de déployer des compteurs intelligents dès 2020 alors qu'ORES n'envisage ce déploiement qu'à partir de 2022. Cela signifie que RESA aura 4 ans pour renouveler son parc là où ORES n'en aura que deux.

3.7. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L a débuté au 1^{er} juin 2018 en Wallonie. Seules les communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme, toutes situées sur le territoire de RESA, sont concernées en 2018. D'autres communes wallonnes suivront jusqu'en 2024 selon le planning pressenti au sein de Synergrid. A ce jour, seul le périmètre des conversions pour 2019 et 2020 est confirmé. Au-delà de 2020, le planning reste indicatif.

TABLEAU 6 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 ^{er} juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 ^{er} juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Hélécine, Incourt, Jodoigne, Lincent, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 ^{er} juin 2020	ORES	Soignies Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmonsart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)

Pour rappel, le tableau ci-dessous donne une estimation du nombre de raccordements impactés par GRD et par année sur base du dernier planning pressenti. En Wallonie, ce sont près de 111 000 clients qui seront impactés de 2018 à 2024, pour la plus grande partie situés dans le Brabant wallon.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EANDIS	790,712	-												
Infrax ⁽¹⁾	134,671	4,886												
Ores	109,396	-												
Sibelga ⁽¹⁾	500,116	-												
Resa ⁽¹⁾	2,127	-												
Total	1,537,022	4,886												
			Under Investigation	16	40,258	56,607	42,924	43,308	46,858	39,955	64,541	99,717	111,616	122,457
				60,655	-	6,090	-	-	-	3,103	16,124	32,930	3,830	7,053
				-	10,555	5,867	9,223	2,162	38,828	42,761	-	-	-	-
				-	-	51,058	148,053	197,249	103,756	-	-	-	-	-
				2,127	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
				62,798	50,813	119,622	200,200	242,719	189,442	85,819	80,665	132,647	115,446	129,510

(1)Inactive connections included

Source : Synergrid – planning indicatif

Cette conversion implique entre autres :

- le remplacement d'écrêteurs/détenteurs⁵ chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l'alimentation de certaines poches du réseau (l'alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;
- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD s'attendent à découvrir davantage d'installations vétustes et, dès lors, à anticiper des travaux de rénovation de branchements.

3.8. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau ; il fait en cela écho aux modifications en matière de compétence tarifaire. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

3.9. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. A cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximum mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximum sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 7 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPERIEURES AUX CAPACITES CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C	TD Fluxys	Remarque d'ORES
Brabant wallon	City gate de Baulers	15 000 m ³ /h	12 500 m ³ /h	Il existe de nombreux projets mais ceux-ci sont toujours au stade des contacts préliminaires. Il n'y a donc pour le moment pas de souci avec le TD. Le Q-11 donne en effet de mauvaises perspectives mais il n'est jamais atteint. La direction à prendre sera déterminée en concertation avec Fluxys une fois que les projets se concrétiseront.
	City gate d'Hélécine	3 500 m ³ /h	3 750 m ³ /h	3 750 m ³ /h est la capacité technique maximale sans travaux pour Fluxys.

⁵ La pression de service d'une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

ORES	Poste	Q-11°C	TD Fluxys	Remarque d'ORES
				La conversion L/H permettra déjà de gagner 10 %.
Hainaut	Poste d'Enghien	3 800 m ³ /h	4 000 m ³ /h	Pas de nouvelle demande, la croissance est estimée entre 0 et 1 %.
Luxembourg	Poste d'Athus	1 250 m ³ /h	1 200 m ³ /h	La capacité technique du poste est de 1 800 m ³ /h. Si de nouvelles demandes devaient arriver, ORES analysera la situation avec Fluxys.
Namur	Postes : de Namur (Albert 1 ^{er}), de Namur (Quai de l'écluse), d'Emines	42 500 m ³ /h	43 000 m ³ /h	Le projet de renforcement via Flawinne pour soulager le poste de Namur (Albert 1 ^{er}) est toujours d'actualité. La capacité technique de Namur - Quai de l'écluse est de 15 000 m ³ /h alors que la mise à disposition de Fluxys est actuellement de 10 000 m ³ /h.

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

3.10. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans.

3.11. Les projets innovants et structurants

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter.

Des projets d'injection de biométhane dans les réseaux de gaz sont à l'étude et des demandes de raccordement ont été introduites en 2016 auprès de GRD. Un premier arrêté du Gouvernement wallon a été promulgué le 29 mars 2018 pour mettre en place un mécanisme de soutien à la production. Un second arrêté est en préparation mais doit préalablement être soumis à la Commission européenne. Vu l'incertitude qui subsiste à ce jour, les investissements consentis par les GRD et relatifs à ces injections de biométhane dans les réseaux n'ont toutefois pas été pris en compte dans les plans introduits.

D'autre part, en dépit de l'intérêt croissant du CNG, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier, à ce stade, un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Tout doucement, les choses évoluent et l'on peut souligner quelques avancées ces dernières années. Ainsi :

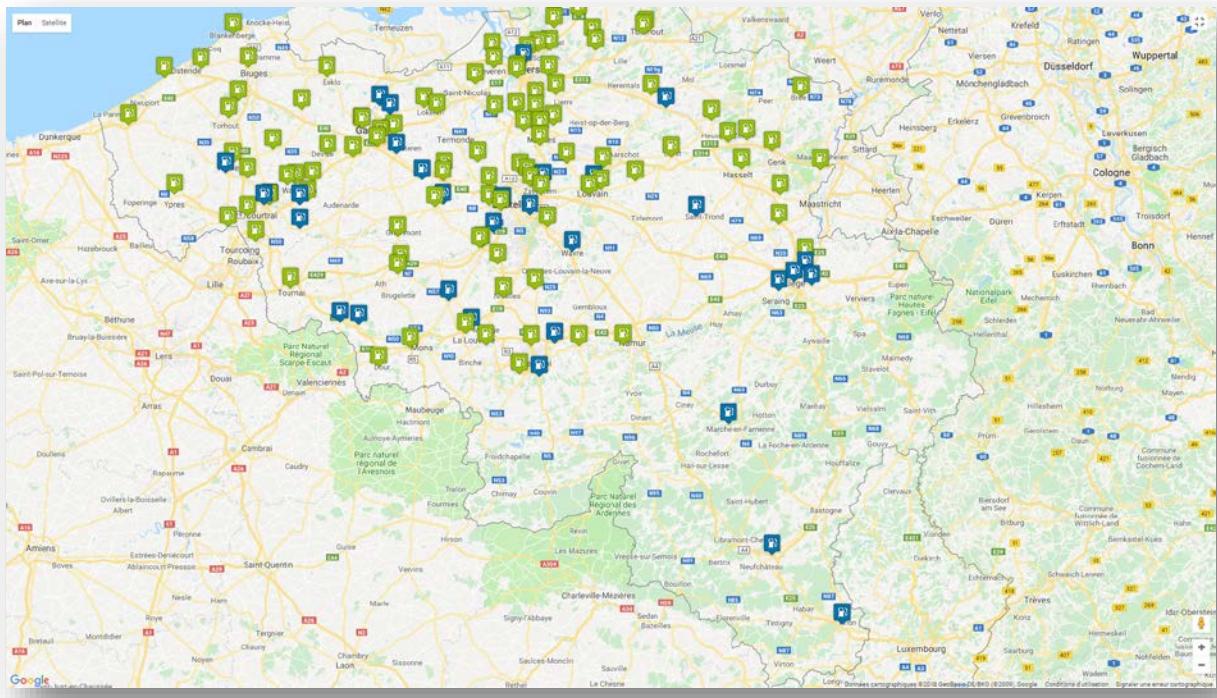
- en 2016, la CWaPE a approuvé un contrat de raccordement ouvert pour les stations CNG (ORES) ;
- en 2017-2018, afin de stimuler le développement de stations CNG, un tarif de raccordement offrant la gratuité des 500 premiers mètres d'extension du réseau a été mis en place moyennant un tarif périodique (T3) plus important permettant au GRD de récupérer son investissement sur le long terme et assurant une non-discrimination pour les nouveaux acteurs ;
- finalement, la méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit la possibilité de définir un tarif spécifique uniforme sur le territoire de la Région wallonne et indépendant du volume annuel de prélèvement pour les stations-services qui commercialisent du gaz naturel comprimé (CNG) provenant du réseau de distribution.

Le tableau ci-dessous dresse un état de lieux à fin 2017. On comptait alors 15 raccordements CNG actifs en Wallonie. D'autres étaient à l'étude mais ne sont pas renseignés ci-dessous.

TABLEAU 8 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2017

Raccordements CNG au 31.12.2017	Actifs	En cours	Total
GASELWEST	-	-	-
ORES Brabant wallon	2	1	3
ORES Hainaut	9	2	11
ORES Luxembourg	-	-	-
ORES Mouscron	1	-	1
ORES Namur	3	-	3
RESA	-	3	3
TOTAL Wallonie	15	3	18

Les choses évoluent rapidement et de nouvelles pompes CNG ouvrent régulièrement. Le site Internet www.ngva.be référence les stations existantes (en vert) et celles en projet (en bleu). La carte présentée ci-dessous est une extraction de ce site à mi-juillet 2018.



Source : www.ngva.be – Extraction au 18 juillet 2018
(Stations existantes – Projets)

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWaPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWaPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWaPE rappelle qu'en application des dispositions décrétale, « le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire », laquelle porte sur les années 2019 à 2023. La CWaPE a donc analysé l'ensemble de ces années. Toutefois, vu le caractère imprévisible de nombreux facteurs externes, elle s'est concentrée essentiellement sur les premières années du plan ainsi que sur les projets ayant une portée pluriannuelle. Cette approche n'est pas pénalisante, le processus de planification prévoyant une mise à jour périodique.

Quelques remarques/points d'attention ont été formulés de manière individuelle aux GRD, ils sont repris ci-dessous.

4.1. GASELWEST

La concertation avec Gaselwest n'est pas encore aboutie ; la décision est donc postposée.

4.2. ORES

La CWaPE constate qu'ORES, suivant les recommandations de la CWaPE, a réintégré dans son plan les projets de promotion du gaz naturel, de smart metering et de conversion L/H. Ceux-ci avaient été écartés du plan précédent pour motif qu'ils étaient liés à des analyses séparées (business case, budgets spécifiques).

Etant donné qu'il y a de moins en moins de projets nominatifs dans les plans et de plus en plus d'enveloppes non nominatives, la CWaPE demande que pour l'exercice 2020-2024, ORES intègre dans son plan une synthèse des hypothèses clés ayant permis de construire ces enveloppes non nominatives (c.-à-d. d'aboutir aux quantités renseignées et aux budgets associés).

La CWaPE constate que, pour la troisième année consécutive, les volumes de pose prévus ne sont pas rencontrés. Elle invite ORES à respecter ses engagements sur ce point ou à motiver plus clairement les raisons qui génèrent ces écarts.

Comme les années précédentes, le plan d'investissement met en évidence un risque de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (Enghien, Baulers, Hélécine et Athus) ainsi que pour les trois stations alimentant Namur. Pour Hélécine et Namur des actions sont programmées ou en cours. Par contre, la CWaPE constate que rien n'est prévu à ce jour pour Enghien, Baulers et Athus. ORES attend entre autres la concrétisation de certaines demandes avant d'envisager une intervention. La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées. La CWaPE attend d'ORES un

engagement plus ferme et sera particulièrement attentive au développement des capacités d'injection lors de l'analyse du prochain plan d'investissement.

La CWaPE se réjouit de constater que le projet destiné à sécuriser l'alimentation de Ciney est aujourd'hui en phase finale. Les travaux de bouclage sont terminés et celui-ci est en service. Les deux postes sont placés et connectés en 4 bars ; la mise en service « 15/4 » bars est prévue pour août 2018.

En conclusion, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis.

4.3. RESA

La CWaPE constate toutefois que les volumes de pose prévus ces dernières années, et encore en 2017, ne sont pas toujours rencontrés. C'est entre autres le cas pour les poses de canalisations. Elle invite RESA à respecter ses engagements sur ce point ou à motiver plus clairement les raisons qui génèrent ces écarts.

En 2017, la CWaPE avait pris acte de la volonté de RESA d'augmenter sa capacité de renouvellement des conduites de 14 km/an à 25 km/an en 2022. En 2018, la CWaPE constate que l'objectif des 25 km/an est inchangé, seule l'échéance est postposée de deux ans. Dans l'approbation du revenu autorisé du GRD, la CWaPE a pris en compte cette volonté de RESA d'augmenter la capacité de renouvellement et a accordé les budgets nécessaires. La CWaPE s'attend donc à ce que RESA concrétise cet objectif.

En conclusion, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis.

ANNEXE I – NOTE D’EXAMEN DES PLANS D’INVESTISSEMENT



CWaPE

Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 18/07/2018

NOTE D'EXAMEN

Annexe à l'avis CD-18g26-CWaPE-1803

PLANS D'INVESTISSEMENT 2019-2023 DES GESTIONNAIRES DE RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendue suite à l'examen réalisé en application de
l'article 16 du décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXECUTION DES PLANS.....	4
2.	BILAN DES REALISATIONS PRECEDENTES ET EN COURS.....	4
2.1.	<i>POSE DE CONDUITES</i>	4
2.2.	<i>BRANCHEMENTS : RENOUVELLEMENTS ET NOUVEAUX.....</i>	7
2.3.	<i>RESPECT DES PLANS INTRODUISTS ANTERIEUREMENT.....</i>	9
3.	LES BESOINS EN CAPACITE.....	11
3.1.	<i>POINTS D'INJECTION SENSIBLES IDENTIFIES</i>	11
3.2.	<i>CHUTES DE PRESSION : PRINCIPAUX POINTS SENSIBLES.....</i>	13
4.	L'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX	14
4.1.	<i>CONDUITES EN ACIER ET EN POLYETHYLENE</i>	15
4.2.	<i>CONDUITES EN MATERIAUX « ANCIENS »</i>	15
4.3.	<i>REEMPLACEMENTS CURATIFS</i>	16
5.	LES TRAVAUX SUR COMPTEURS ET BRANCHEMENTS	17
6.	LES IMPOSITIONS EXTERIEURES.....	17
7.	LA CONVERSION L/H	18
8.	LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITE.....	18
9.	LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE.....	19
10.	LES EXTENSIONS STRATEGIQUES.....	19
11.	BILAN STATISTIQUE REGIONAL ET PAR GRD	20
12.	LES BUDGETS	22

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	REPARTITION DES BUDGETS NOMINATIFS ET NON-NOMINATIF DANS LE PLAN 2019-2023	4
GRAPHIQUE 2	EVOLUTION DES LONGUEURS DE RESEAUX	5
GRAPHIQUE 3	POSES DE CONDUITES – MOYENNE GLISSANTE SUR 3 ANNEES.....	6
GRAPHIQUE 4	REALISATION DE BRANCHEMENTS.....	8
GRAPHIQUE 5	KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES POUR 2017 – DETAIL ADAPTATION/EXTENSION	9
GRAPHIQUE 6	EVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES PAR GRD	10
GRAPHIQUE 7	DEGRES-JOUR 16 EQUIVALENTS PAR HIVER (DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER)	11
GRAPHIQUE 8	PART DES MATERIAUX CONSTITUANT LE RESEAU DE DISTRIBUTION AU 31.12.2017	15
GRAPHIQUE 9	EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN FIBRO-CIMENT ET EN FONTE.....	16
GRAPHIQUE 10	EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN PVC	16
GRAPHIQUE 11	INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RESEAUX (2003 A 2017 : REALISE 2018 A 2023 : PROJECTIONS)	22
GRAPHIQUE 12	INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PERIODE 2019-2023 – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES	23

Index tableaux

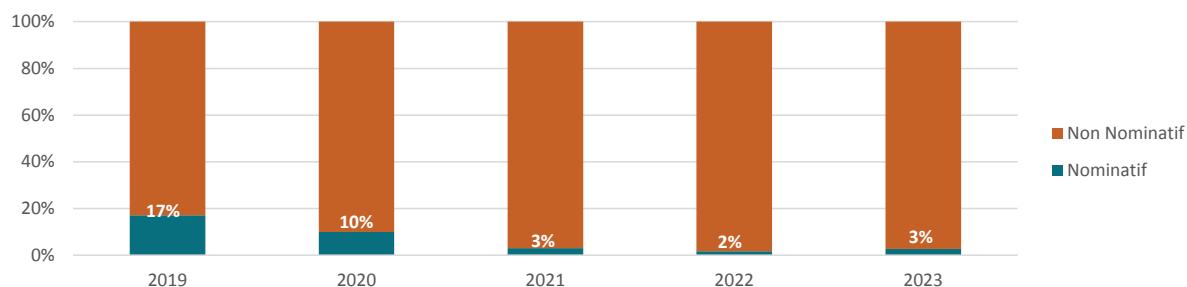
TABLEAU 1	BILAN DES POSES DE CONDUITES EN 2017 (EN KM).....	4
TABLEAU 2	LONGUEUR DES RESEAUX (EN KM).....	5
TABLEAU 3	BILAN DES REALISATIONS DE BRANCHEMENTS EN 2017	7
TABLEAU 4	CHUTES DE PRESSION ET ENGORGEMENTS IDENTIFIES DANS LES PLANS 2018-2022	13
TABLEAU 5	BILAN STATISTIQUE REGIONAL PAR GRD POUR L'ANNEE 2018.....	20
TABLEAU 6	SYNTHÈSE GENERALE DES PRESTATIONS 2017 (REALISE)	21
TABLEAU 7	SYNTHÈSE GENERALE DES PRESTATIONS 2019 (PLANS)	21

1. REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXECUTION DES PLANS

Même si les plans introduits ont une portée de cinq ans, en matière de réalisation de chantier, des prévisions à plus de six mois demeurent souvent difficiles à établir. Les incertitudes vont croissant à mesure que le terme s'allonge, rendant très illusoires des prévisions au-delà de deux à trois ans. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, impacts du décret « impétrants », décision d'investissement des nouveaux clients, etc.). A cela s'ajoutent les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

En toute logique donc, une proportion croissante des budgets annoncés pour les années futures est allouée sous forme d'enveloppes « non nominatives », c'est-à-dire non dédiées à des projets spécifiques. Ces mêmes projets étant parfois regroupés en « portefeuille » de projets potentiels. Dès lors, l'attention a été essentiellement concentrée sur des projets pour les prévisions des premières années du plan et sur les postes budgétaires pour les années suivantes.

GRAPHIQUE 1 REPARTITION DES BUDGETS NOMINATIFS ET NON-NOMINATIFS DANS LE PLAN 2019-2023



2. BILAN DES REALISATIONS PRECEDENTES ET EN COURS

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Wallonie et par GRD :

- des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression ;
- des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

2.1. Pose de conduites

TABLEAU 1 BILAN DES POSES DE CONDUITES EN 2017 (EN KM)

GRD	Adaptation	Extension	Total
Gaselwest	0,6	0,7	1,2
ORES Brabant wallon	16,5	18,8	35,3
ORES Hainaut	38,1	36,5	74,5
ORES Luxembourg	0,2	2,9	3,1
ORES Mouscron	4,9	1,8	6,7
ORES Namur	3,0	13,4	16,4
RESA	18,2	20,1	38,3
Wallonie	81,3	94,2	175,6

GRAPHIQUE 2 EVOLUTION DES LONGUEURS DE RESEAUX

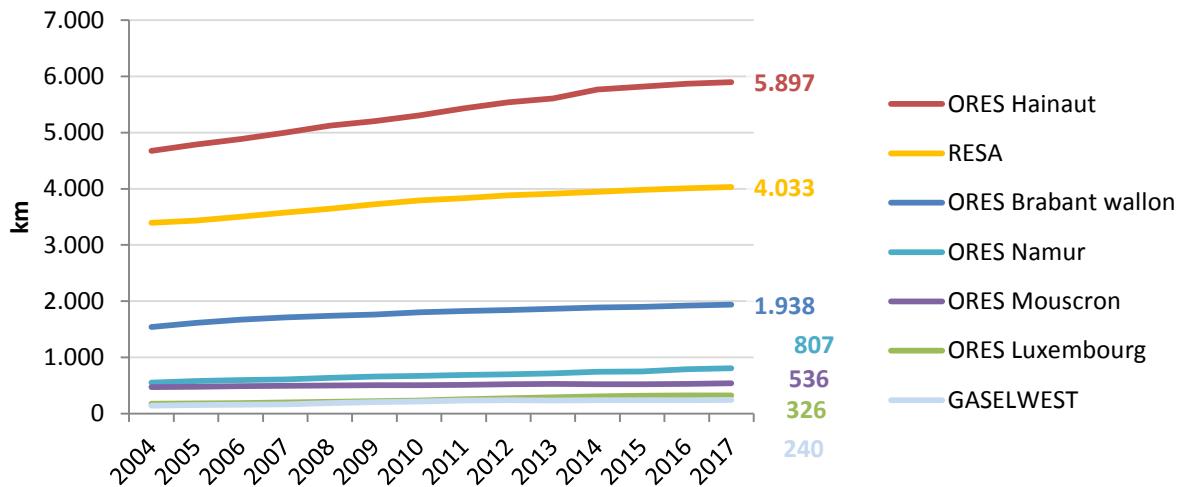


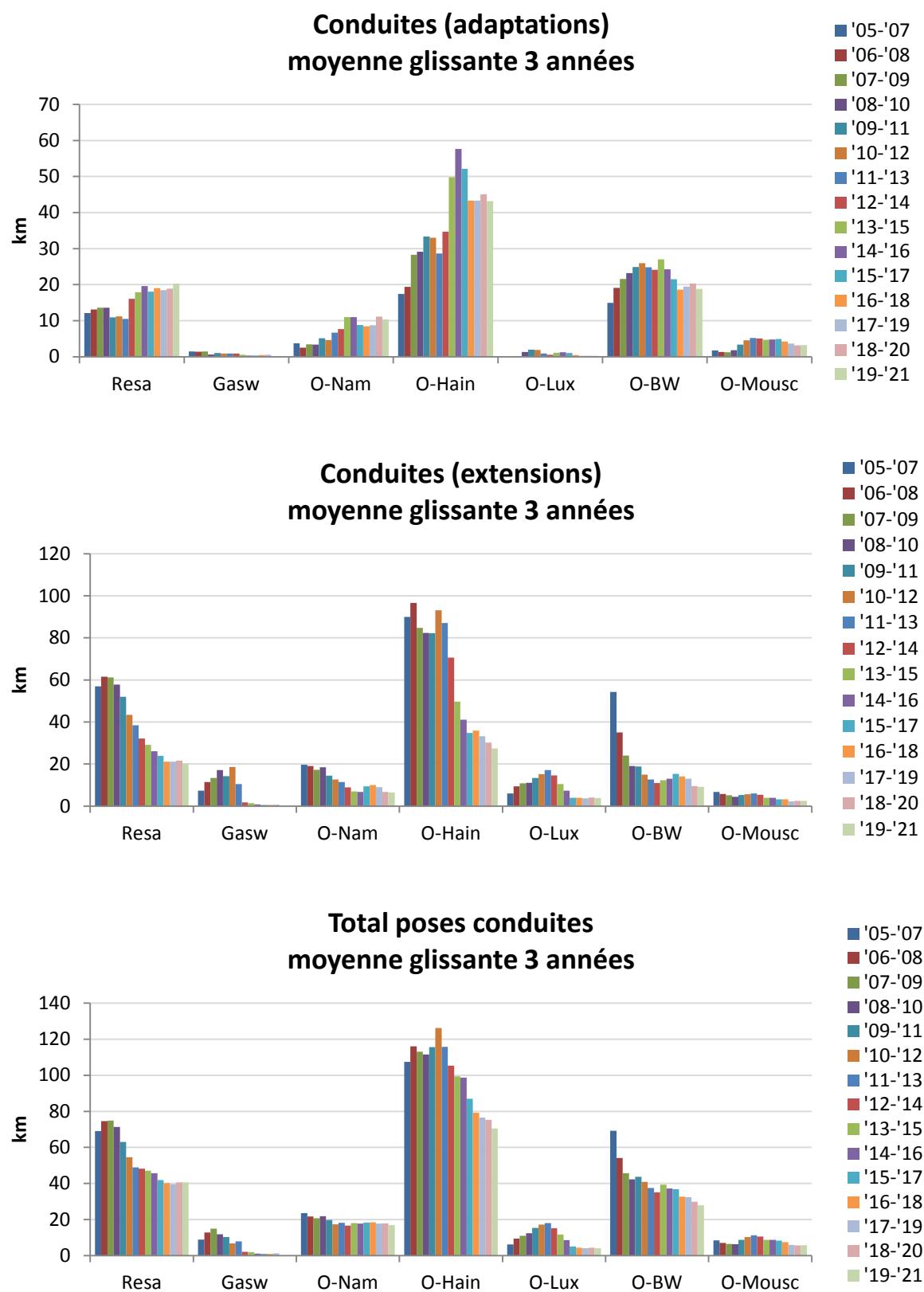
TABLEAU 2 LONGUEUR DES RESEAUX (EN KM)

Année	GASEL-WEST	ORES Brabant wallon	ORES Hainaut	ORES Luxembourg	ORES Mouscron	ORES Namur	RESA	Wallonie
2004	142	1.543	4.676	175	470	551	3.397	10.955
2005	155	1.614	4.789	179	476	577	3.437	11.227
2006	159	1.673	4.889	185	487	598	3.503	11.493
2007	165	1.713	5.002	197	493	610	3.580	11.759
2008	189	1.738	5.127	210	496	637	3.648	12.045
2009	201	1.763	5.207	221	503	657	3.724	12.275
2010	213	1.802	5.308	233	507	672	3.791	12.527
2011	232	1.827	5.433	255	513	687	3.834	12.781
2012	235	1.840	5.538	272	523	699	3.882	12.989
2013	235	1.864	5.608	288	529	715	3.914	13.152
2014	236	1.887	5.769	305	520	743	3.949	13.410
2015	238	1.902	5.822	315	525	749	3.982	13.531
2016	238	1.922	5.869	322	530	788	4.009	13.677
2017	240	1.938	5.897	326	536	807	4.033	13.778

Les graphiques suivants montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existe l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ces graphiques reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur trois années. Les données relatives aux années ultérieures à 2017 sont bien sûr des prévisions, ce qui influence les dernières valeurs.

Le paramètre repris est la longueur de conduites posées, un indicateur parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des protections cathodiques, ...

GRAPHIQUE 3 POSES DE CONDUITES – MOYENNE GLISSANTE SUR 3 ANNEES



2.2. Branchements : renouvellements et nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellements de branchements ainsi que le nombre de nouveaux branchements réalisés en 2017.

TABLEAU 3 BILAN DES REALISATIONS DE BRANCHEMENTS EN 2017

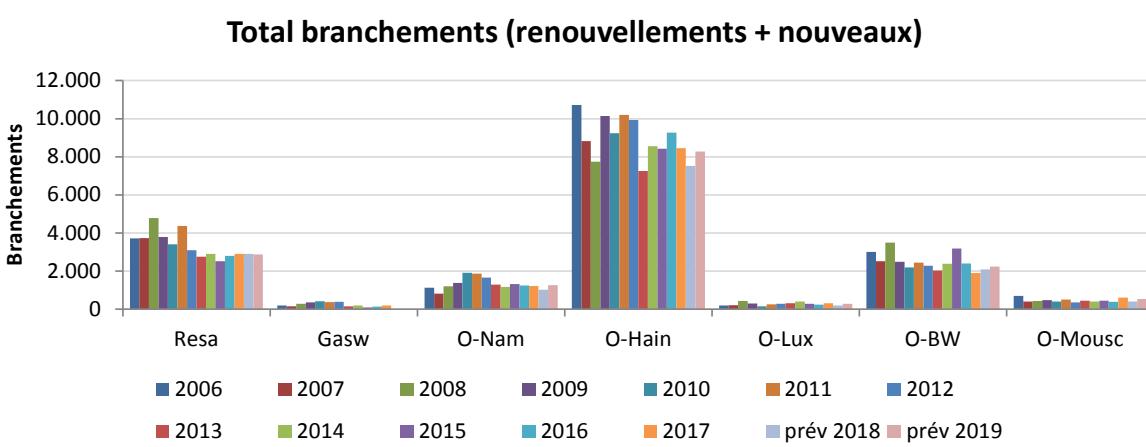
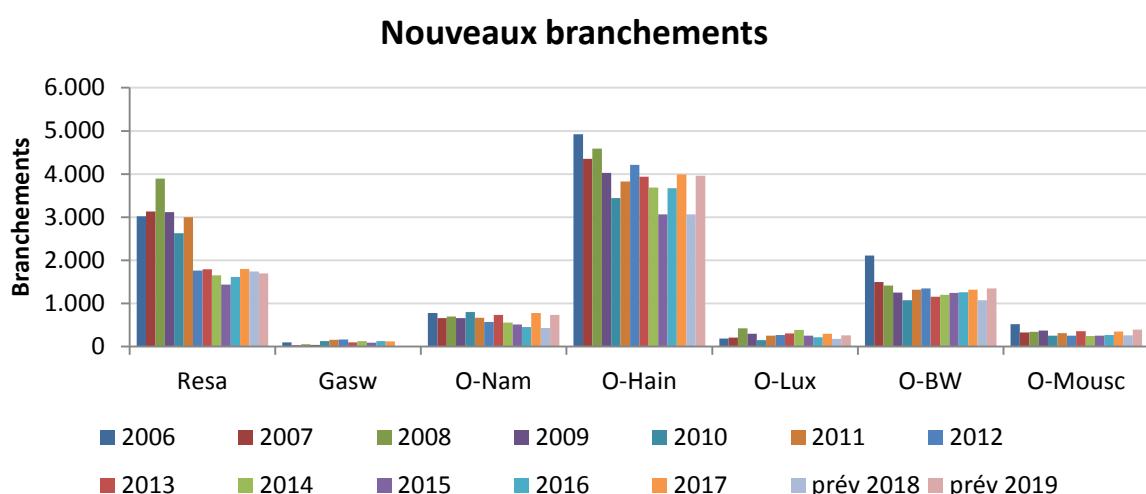
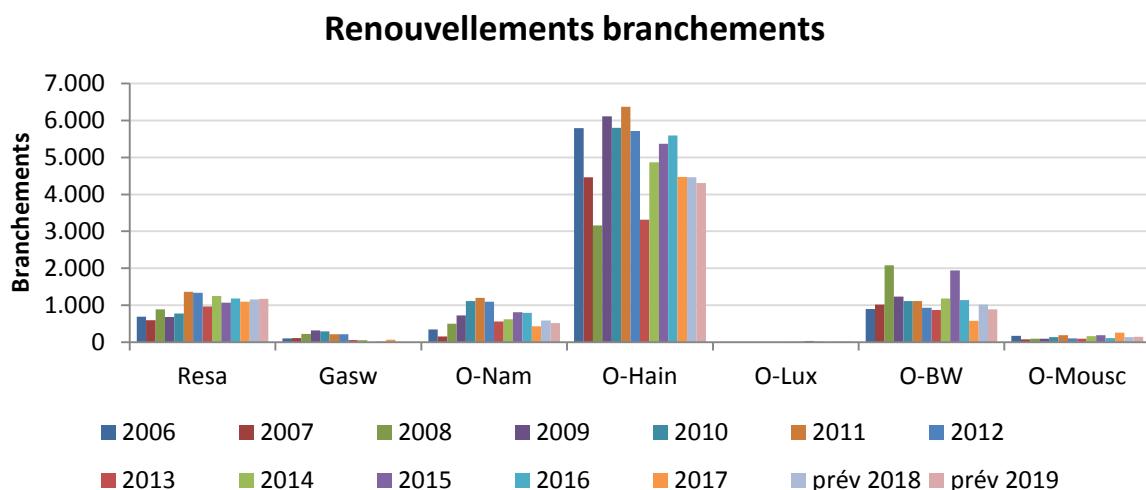
	Branch. renouvelés	Taux de renouvel- lement	Nouveaux branchements	Taux de croissance	Raccorde- ments standards
Gaselwest	68	0,97%	120	1,73%	nd
ORES Brabant wallon	574	0,75%	1314	1,72%	1.928
ORES Hainaut	4470	1,55%	3987	1,40%	5.676
ORES Luxembourg	9	0,11%	294	3,58%	596
ORES Mouscron	253	0,98%	348	1,37%	468
ORES Namur	432	1,50%	779	2,77%	1187
RESA	1099	0,47%	1794	0,78%	nd
Wallonie	6.905	1,03%	8.636	1,30%	9.855

Rappelons que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

Un effet de « génération technologique » est également présent. Le remplacement des conduites en fonte, PVC, acier mince ou fibrociment s'accompagne souvent d'un assainissement préventif des branchements. Depuis les années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition. Ce saut technologique induit que le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait graduellement diminuer et permettre un certain confort, du moins jusqu'au moment encore indéterminé à ce jour où le polyéthylène manifestera des signes de vétusté.

Les graphiques suivants montrent l'évolution des renouvellements et des nouveaux branchements par GRD, depuis 2005. Pour les années 2018 et 2019, il s'agit bien entendu de prévisions sur base des plans. Notons que pour 2018, il n'a pas été tenu compte des branchements prévus dans le cadre des budgets spécifiques liés à l'action de promotion du gaz ; celle-ci n'était pas reprise dans le plan d'investissement 2018-2022.

GRAPHIQUE 4 REALISATION DE BRANCHEMENTS



2.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources, ...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

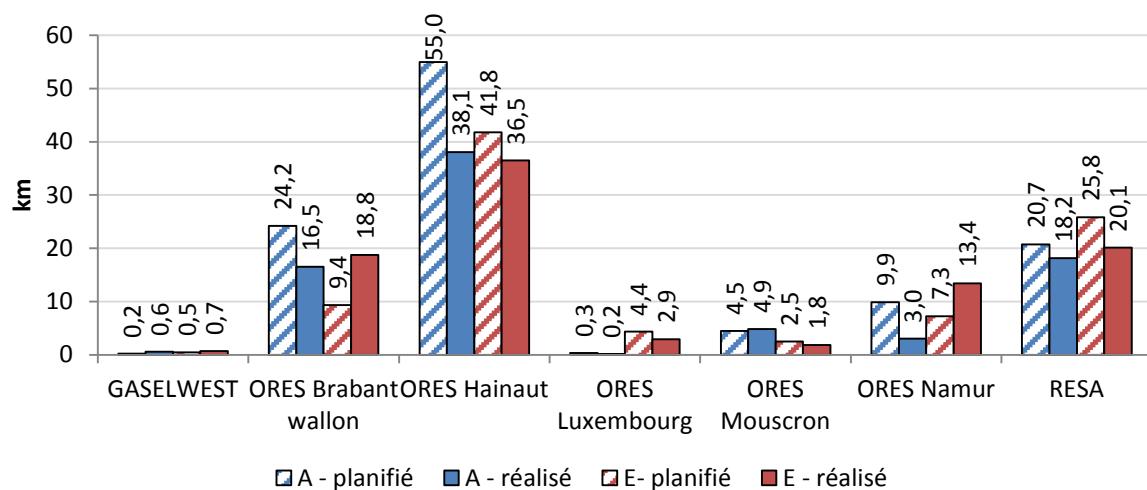
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédition et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.

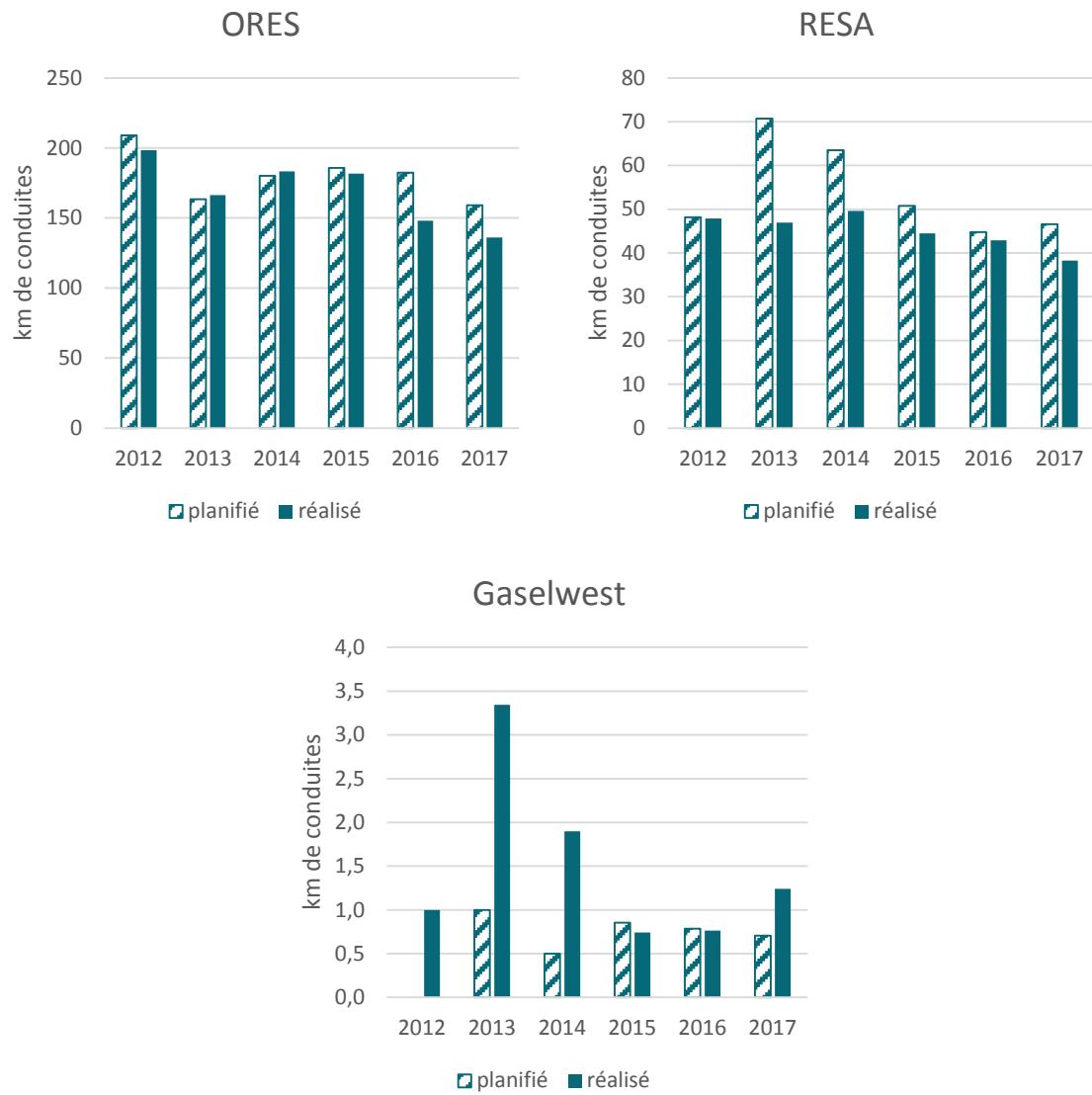
GRAPHIQUE 5 KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES POUR 2017 – DETAIL ADAPTATION/EXTENSION



Seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Depuis plusieurs années, la CWAPE interpelle les GRD sur les écarts constatés entre les quantités prévues et celles effectivement réalisées. Les graphiques repris ci-dessus, présentés par GRD, illustrent ceci pour les poses de conduites au court des dernières années.

GRAPHIQUE 6 EVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIEES ET REALISEES PAR GRD



Les GRD justifient ces écarts par le fait que les quantités réalisées en termes de pose sont influencées par :

- les calculs de rentabilité ;
- les impositions communales et régionales (décret impétrant) ;
- les synergies avec d'autres impétrants ;
- l'inflation des prix des matériaux (en particulier de l'acier) ;
- les nouveaux marchés publics avec les entrepreneurs/sous-traitants ;
- ...

Si la CWAPE comprend que tous ces éléments sont de nature à influencer le résultat, elle souhaiterait à l'avenir disposer d'une motivation plus détaillée.

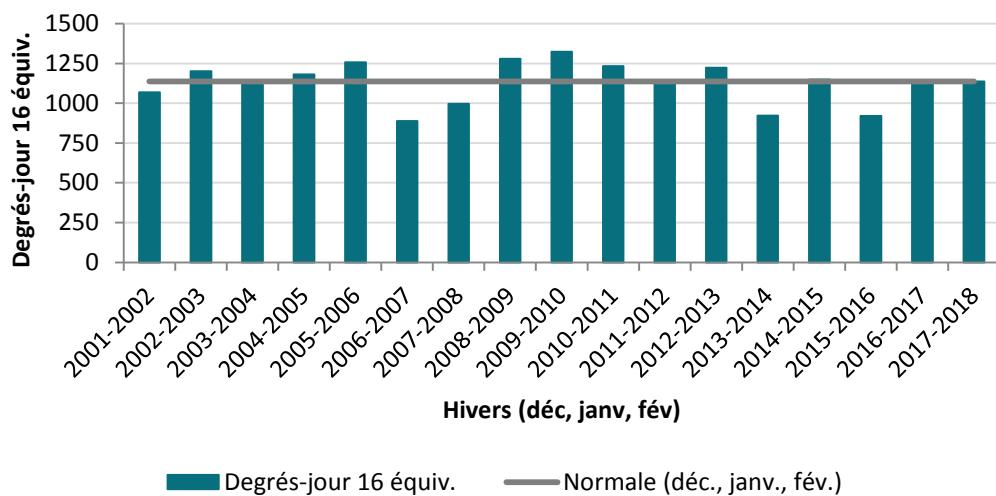
3. LES BESOINS EN CAPACITE

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à une température équivalente¹ de -11°C, ainsi que sur les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Lorsqu'ils se présentent, les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement, ...

Comme le montre le graphique ci-dessous, les derniers hivers ont été relativement doux. Il faut remonter à l'hiver 2012-2013 pour totaliser des degrés-jour significativement plus élevés que ceux de la normale établie sur la période allant de 1986 à 2015.

GRAPHIQUE 7 DEGRES-JOUR 16 EQUIVALENTS PAR HIVER (DECEMBRE, JANVIER, FEVRIER)



3.1. Points d'injection sensibles identifiés

Le tableau ci-dessous reprend la liste des points sensibles identifiés aux plans précédents, les actions envisagées et un état de la situation actuelle. Il reprend également les points sensibles identifiés dans le plan 2019-2023.

Nœud / Constat RESA	Action qui avait été envisagée	Etat des lieux
Montegnée	Soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche via la mise en service d'« Ivoz-Ramet 2 ».	La mise en service prévue initialement fin 2016 est aujourd'hui planifiée pour 2018.
Ivoz-Ramet comptage ne répond plus aux exigences Fluxys	Réalisation de 2 nouveaux postes (15b/5b « Seraing Pont du Val » et 15b/20 mbar « Ivoz-Ramet 2 »).	Etude finalisée ; le poste 15b/5b devrait être opérationnel fin 2018.

¹ La température équivalente s'obtient en ajoutant 60 % de la température moyenne du jour J à 30 % de la température du jour J-1, auquel on ajoute encore 10 % de la température du jour J-2.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	Etat des lieux
	Pose d'un feeder 15b depuis Ivoz-Ramet jusqu'au futur poste « Seraing Pont du Val » (projet 3498)	La pose du feeder a débuté. La mise en service est prévue pour cette année 2018.
Thimister Zoning des Plénesses en plein développement	Sécuriser l'approvisionnement du zoning avec une deuxième cabine 15b/5b.	Prévu pour 2018.
Gaselwest		Rien à signaler.
ORES Brabant wallon		
City gate de Baulers Q-11°C > TD	Une analyse complète de l'alimentation de Nivelles est prévue. TD envisageable de 20 000 Nm ³ /h (12 500 actuellement).	A l'heure actuelle la situation est en « statu quo ». Il existe de nombreux projets mais ceux-ci sont toujours au stade des contacts préliminaires. La direction à prendre sera déterminée en concertation avec Fluxys une fois que les projets se concrétiseront.
City gate d'Hélécine	Renforcement planifié.	La capacité mise à disposition par Fluxys a été augmentée de 2 500 m ³ /h à 3 750 m ³ /h. C'est la limite maximale sans renouvellement complet des installations de Fluxys. Au-delà de cette limite, des travaux conséquents seront nécessaires à Fluxys et demanderont la constitution d'un dossier engageant de la part de l'IBW.
Liaison Tubize-Braine-l'Alleud	La liaison entre Tubize (poste Astrid) et Braine-l'Alleud passant par Braine-le-Château et Wauthier-Braine est insuffisante.	Actions en cours : - Soutenir la liaison avec un bouclage à Tubize entre les postes Astrid et Stierbecq. - Augmenter les pressions (pose d'une nouvelle cabine de répartition). - Placer un nouveau réseau MPC à Braine-l'Alleud. - Uniformiser le plan de pression de Braine-l'Alleud.
ORES Hainaut		
City gate Enghien Q hivernal élevé : (Q-11°C : 3.800 Nm ³ /h TD : 4.000Nm ³ /h)	Rien de prévu à ce stade, pas de nouvelle demande. Avec la conversion L/H, il y a un gain de 10 % espéré. 4 000 Nm ³ /h est une limite contractuelle.	La situation est monitorée.
Région de Mons - La-Louvrière	Analyse globale du réseau MP en cours. Différentes possibilités d'amélioration.	Des discussions sont en cours avec Fluxys afin de revoir la capacité du poste de Thulin en vue d'alimenter l'extension du zoning d'Elouges. Une analyse est en cours afin de lever certaines zones d'engorgement du réseau de Boussu en dédoublant certains tronçons.
Wallonie picarde	Etant donné l'extension de la ZAE de Péruwelz, le nouveau client industriel et la possibilité technique limitée d'augmenter la capacité du poste de Quevaucamps, une réflexion est en cours pour renforcer depuis le nord cette zone. Bouclage des réseaux MP ORES Hainaut et ORES Mouscron et passage à 4b sur Tournai ; travaux en cours.	En début d'année 2017, ORES a repris la canalisation Fluxys sous 15b et le bouclage Beloeil-Chièvres a été finalisé en 2016. Des démarches sont actuellement en cours afin d'acquérir une parcelle de terrain en vue de l'implantation d'un nouveau déversoir 15b-4b (Projet 12072).
ORES Luxembourg		
Athus Q hivernal élevé	Pour la première fois, le Q-11°C a dépassé la capacité contractuelle (1 250 Nm ³ /h vs 1 200 Nm ³ /h)	La capacité technique du poste est de 1 800 Nm ³ /h, il y a donc encore de la marge. ORES n'envisage rien pour l'instant.
ORES Mouscron		Rien à signaler.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	Etat des lieux
ORES Namur		
Gembloux	Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et ORES BW. Impact positif sur Hélécine. Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ». 2ème poste était prévu à Gembloux pour 2016.	Inchangé : projet toujours postposé (pas de faiblesse rencontrée). Les travaux de pose seront réalisés en 2019 en synergie avec l'électricité.
Ciney	L'approvisionnement de Ciney est à sécuriser. Augmentation de débit puis de la pression amont en discussion avec Fluxys. Deux nouveaux postes ORES à construire. La situation pourrait devenir critique en cas d'hiver exceptionnel.	Les travaux de bouclage sont terminés et ceux-ci sont en service. Les postes sont placés et connectés en 4 bars. La mise en service 15/4 sera effectuée au mois d'août.
Grand-Namur	La structure du réseau doit être repensée suite à la reprise en 2015 de la canalisation Fluxys entre Namur et Tamines. Un nouveau déversoir (15/4) doit être posé à Tamines (projet 11620). Un autre déversoir 15/4 doit également être posé à Jemeppe-sur-Sambre ainsi qu'un bouclage avec le city gate de Jemeppe-sur-Sambre (projet 11389). Par ailleurs, augmentation de la TD du poste Quai de l'Ecluse est envisagée.	Le déversoir de Tamines a été posé en 2017. Le bouclage entre le futur déversoir et le city gate de Jemeppe-sur-Sambre a également été réalisé. Pour le déversoir de Jemeppe-sur-Sambre, le terrain est acquis et la demande de permis à déposer. La mise en service est espérée pour fin 2018. Concernant la TD du poste Quai de l'Ecluse, elle est toujours actuellement de 10 000 Nm ³ /h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 Nm ³ /h.

3.2. Chutes de pression : principaux points sensibles

Les résultats de campagnes de mesures systématiques effectuées en certains points du réseau permettent de mettre en évidence des chutes de pressions ou des engorgements. Les principaux points identifiés dans le plan 2019-2023 et précédents sont repris dans le tableau ci-dessous avec le constat et/ou l'action envisagée. Ces points feront dès lors l'objet d'un suivi pour les plans suivants.

TABLEAU 4 CHUTES DE PRESSION ET ENGORGEMENTS IDENTIFIÉS DANS LES PLANS 2018-2022

Localisation	Constat et action envisagée
Gaselwest	
Rien à signaler.	
ORES Brabant wallon	
Beauvechain	Ce village est alimenté en antenne et tout bouclage est utopique. ORES envisage de prolonger la moyenne pression jusqu'au centre du village. En attendant, il faudra postposer tout nouveau raccordement ou toute nouvelle extension sur ce réseau.
Chastres, rue Piroy	Mesures effectuées cet hiver confirment un niveau de pression faible. Une nouvelle cabine est en cours de construction. Le souci devrait donc être résolu pour l'hiver 2018-2019.
ORES Hainaut	
Jemappes (15 mbar) Rue du Château Guillochain	Une conduite en acier mince de faible section perturbait le transfert et générait des pertes de charge anormales. La pose de canalisations a été effectuée afin de supprimer un long étranglement sur le réseau. Malheureusement, il n'a pas été possible de mesurer ce point cette année.
Ath (18 mbar en 2016) Chemin du chien vert	Cette situation sera solutionnée en 2 phases. La première phase était la pose de canalisation PE 160. Elle est terminée. Les mesures hivernales par -10°C ont néanmoins révélé une baisse de pression jusque 18 à 17mbar. La seconde phase

	consistera à déplacer le coffret cabine et à augmenter la pression dans l'ancienne conduite pour la passer en moyenne pression. Dans des conditions normales d'exploitation, la 1ère phase des travaux a permis la mise en œuvre d'une solution acceptable. La seconde phase des travaux permettra d'éviter toute situation critique en cas de grand froid.
Deux-Acren (19 mbar en 2016, 21 mbar en 2017))	De nouvelles canalisations ont été posées. La mise sous gaz est en cours. L'hiver prochain permettra donc de réaliser des mesures avec la nouvelle situation du réseau.
ORES Luxembourg	
Rien à signaler	
ORES Mouscron	
Herseaux (rue du coucou et rue Pollet)	Pression mesurée 17,6 mbar. Il est envisagé de placer un nouveau coffret de distribution (MP-BP) pour soutenir la pression localement. La situation est inchangée par rapport à l'année passée. Lors de l'hiver 2017-2018, ORES a réalisé de nouvelles mesures de pressions (par -10°C) et va profiter des informations récoltées pour affiner le réglage de pression des cabines.
ORES Namur	
Dinant-Bouvignes	Travaux en cours : passage à 4b.
RESA	
Localités diverses	<p>Une série de bouclages sont prévus. Ceux identifiés pour 2018 sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3841 - Villers-Le-Bouillet Chée de Waremme (RN65) • 3849 - Neuville route d'Esneux • 3913 - Jemeppe quai Destrée • 3930 - Soumagne rue Bureau et av de la Libération • 3932 - Huy rue des Trois Ponts + Ste-Catherine • 3832 - Amay rue des jardins • 2915 - Huy rue sous les roches • 3948 - Seraing rues Puits-Marie et Marnix

4. L'ASSAINISSEMENT DES RESEAUX

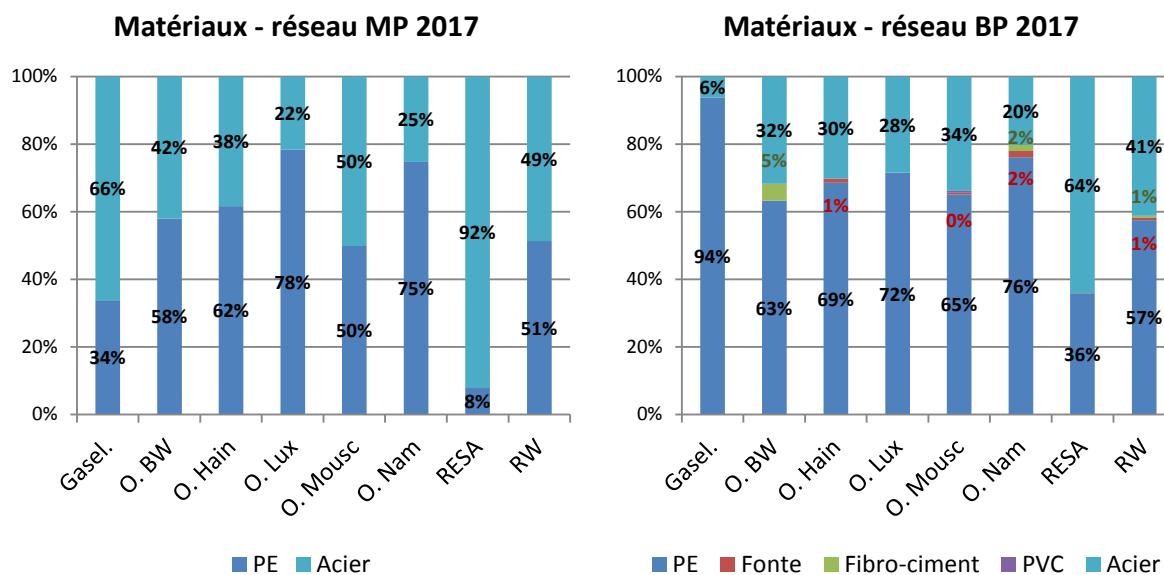
Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un grand intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C ($P_{max} = 14,7$ bars), où il est obligatoire, mais aussi en MPB lorsque des impératifs de continuité électrique se posent, pour la protection cathodique. Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anti-corrosion, technique bien maîtrisée.

Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque exploitant. Par conséquent, les technologies sont, en général, concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une même localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existants, par GRD, au 31.12.2017. Pour la basse pression, les proportions entre matériaux anciens et matériaux actuels diffèrent par GRD, ce qui induit des contraintes budgétaires variables d'une région à l'autre.

GRAPHIQUE 8 PART DES MATERIAUX CONSTITUANT LE RESEAU DE DISTRIBUTION AU 31/12/2017



Pour la moyenne pression, les coûts de pose sont évidemment différents suivant qu'il s'agisse de PE ou d'acier. Cependant, au-delà de ces indicateurs, il convient de prendre en compte la structure et la philosophie du réseau pour évaluer la robustesse de ces choix.

4.1. Conduites en acier et en polyéthylène

L'acier est un matériau relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose BP, chez les GRD mixtes, le polyéthylène (PE) lui est souvent préféré. RESA par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement constitué d'acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.

Le PE est le matériau le plus en vogue.

Néanmoins, l'un et l'autre de ces matériaux ont leur élément vétuste : l'acier dit « mince », d'une part, car il a quelques centièmes de millimètre en moins, le PE première génération, d'autre part, réputé plus cassant et vieillissant moins bien. Ces éléments ne sont présents que dans certaines régions d'ORES et font l'objet d'une identification et d'un remplacement progressif, au même titre que les matériaux plus anciens ci-dessous.

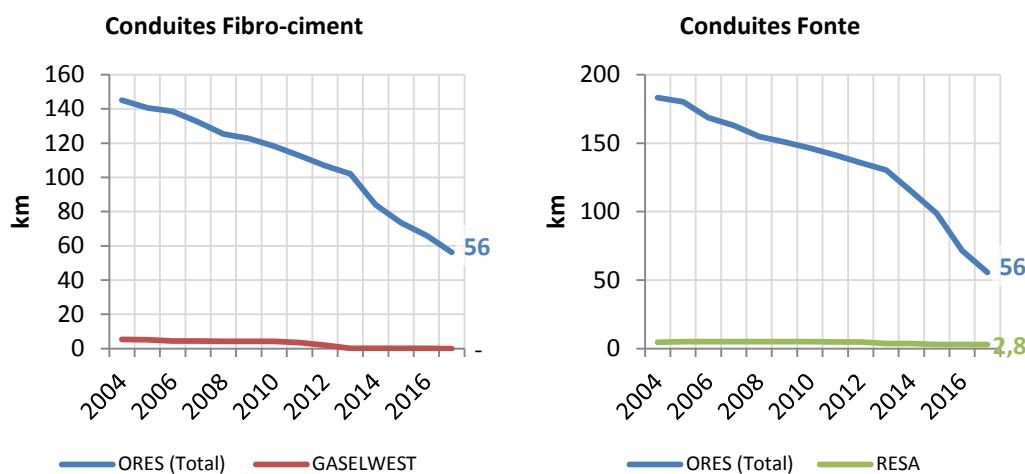
4.2. Conduites en matériaux « anciens »

Aujourd'hui, les conduites en fibro-ciment sont uniquement présentes chez ORES (BW : 49 km ; Namur : 7 km), Gaselwest les ayant éradiquées en 2017. Ces conduites sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries.

Dans le plan introduit, ORES BW et ORES Namur annoncent respectivement un taux de renouvellement de l'ordre de 4 km et 1 km de conduite par an.

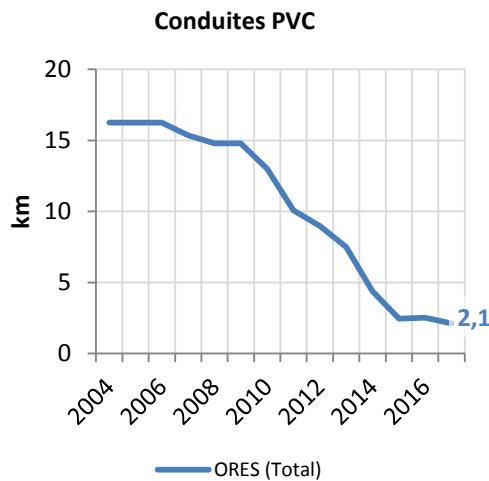
Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, étant donné la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de leur concentration, localisée dans certaines poches : ce qui rend illusoire tout retrait massif.

GRAPHIQUE 9 EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN FIBRO-CIMENT ET EN FONTE



Dans toutes les régions d'ORES (sauf Luxembourg où il n'y en a pas), le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte se poursuit. Il en restait 56 km fin décembre 2017 contre 74 km un an plus tôt. 80 % des conduites en fonte restantes devraient être retirées à l'horizon du plan, essentiellement du fait de la poursuite d'une campagne intensive menée par ORES Hainaut (rythme annoncé de 8,6 km/an auquel il faut ajouter les remplacements d'opportunité).

GRAPHIQUE 10 EVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN PVC



Le programme de remplacement des conduites PVC en ORES Hainaut s'est achevé en 2015. Aujourd'hui, il reste environ 2,1 km de conduites en PVC sur ORES Mouscron.

4.3. Remplacements curatifs

Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

5. LES TRAVAUX SUR COMpteURS ET BRANCHEMENTS

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites ;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs ;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différentes natures :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
 - . remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD devaient remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30^{ème} année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2012 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD résorbent les derniers retards de remplacements (980 chez ORES et 1 080 chez RESA) ;
 - . périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Economie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : 771 compteurs doivent encore être retirés ;
 - . il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2013, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, ORES a adopté une stratégie préventive de retraits volontaires des compteurs de 35 ans et plus (objectif à atteindre d'ici 10 ans), qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction. Sur la durée du plan, ORES prévoit de remplacer en moyenne de l'ordre de 7 300 compteurs par an de son initiative et en moyenne 320 compteurs par an pour répondre aux exigences de la métrologie. RESA a, pour sa part, maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire ;
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages... ;
- le placement de compteurs à budget (+/- 7 350 par an). RESA envisage dès 2020 de remplacer tous les compteurs à budgets actifs par des compteurs intelligents et d'ensuite ne plus placer que ce dernier type de compteur pour les clients en défaut de paiement. ORES envisage la même transformation de son parc mais à partir de 2022 ;
- le remplacement des compteurs à budget dont la fiabilité est mise en cause (+/- 160 compteurs 2.69 concernés dont 97 actifs).

6. LES IMPOSITIONS EXTERIEURES

Suite à des travaux d'aménagement de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. Ce fut le cas notamment en Brabant wallon où les travaux liés à l'aménagement de deux lignes du RER ont mobilisé des moyens importants (lignes : Waterloo-Braine-l'Alleud-Nivelles et Rixensart-Ottignies). Ce sera le cas aussi pour les travaux relatifs au tram à Liège dont on sait déjà qu'il est prévu de déplacer 600 m de canalisation en 2019, 1 200 m en 2020 et 600 m en 2021.

En 2019, près de 7,1 km de canalisations pourraient être concernés en Wallonie, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (4,1 %), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'article 18, §2, du décret.

Par ailleurs, tous les GRD ont été priés, il y a quelques années, par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux

soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes. Seule la région d'ORES Namur mentionne encore des travaux de ce genre dans le plan 2019-2023.

7. LA CONVERSION L/H

La conversion des réseaux de gaz L au gaz H a commencé au 1^{er} juin 2018. En Wallonie, environ 2 000 clients des communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme ont été concernés par cette première conversion. La conversion est maintenant totalement terminée pour RESA.

Par la suite, la conversion impactera également les régions suivantes : Brabant wallon, Braine-le-Comte/Soignies, Gembloux. Sur ce territoire, celui d'ORES, environ 108 000 clients sont concernés par cette conversion entre 2019 et 2024 dont près de 80 % rien que sur les années 2023 et 2024. Le timing 2019-2020 a été fixé ; au-delà il reste indicatif.

GRD concerné	Année conversion	Communes concernées
RESA	2018	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
ORES	2019	Chastre - Gembloux Helecine - Incourt Jodoigne - Lincent Mont-St-Guibert (partie) Orp-Jauche - Perwez Sombreffe - Walhain"
	2020	Soignies
	2021	Braine-Le-Comte Ecaussines Senneffe
	2022	Rebecq
	2023	Beauvechain Chaumont-Gistoux Court-St-Etienne Genappe - Grez-Doiceau La Hulpe - Lasne Mont-St-Guibert Ottignies-Louvain-la-Neuve Rixensart Wavre
	2024	Braine-l'Alleud Braine-le-Château Braine-le-Comte Enghien - Ittre Nivelles - Silly Tubize - Waterloo

8. LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITE

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui satisfont aux critères économiques du décret.

Ces enveloppes totalisent, au niveau régional, 29 km de canalisation en 2019.

9. LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit, la plupart du temps, de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppes budgétaires estimées sur base des réalisations des années précédentes et des projets immobiliers connus : elles sont évaluées à 32 km en 2019.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartiers entiers.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD. Estimation en 2019 : 7,4 km de pose.

10. LES EXTENSIONS STRATEGIQUES

Les grands projets d'extension « stratégiques » touchent à leur fin chez la plupart des GRD.

Quelques projets sont renseignés dans les plans introduits par les GRD :

- ORES Luxembourg : projet d'extension (10 km) à l'étude à Libramont permettant de desservir 800 clients ;
- RESA : achats de terrains pour futures cabines et un projet d'extension à Rotheux (900m BP).

11. BILAN STATISTIQUE REGIONAL ET PAR GRD

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2018 en termes de quantités.

TABLEAU 5 BILAN STATISTIQUE REGIONAL PAR GRD POUR L'ANNEE 2018

ANNEE 2019	Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes			Conduites (m)	Bchts	Cpteurs	Postes		
				Récept.	Réseau	Client				Récept.	Réseau	Client
RESA												
Adaptations	19.149	1.175	7.119	1	11							
Extensions	22.230	1.692	3.663		3	12						
TOTAL	41.379	2.867	10.782	1	14	12						
<i>dont nouvelle pose</i>	27.982											
Part renouvellement	32,4%	41,0%	66,0%	100,0%	78,6%	0,0%						
Part croissance	67,6%	59,0%	34,0%	0,0%	21,4%	100,0%						
Gaselwest												
Non communiqué à ce jour												
ORES Namur												
Adaptations	11.376	519	1.035		5	2	44.437	5.105	10.005	3	15	9
Extensions	6.395	734	1.044			2	29.707	3.960	5.134			6
TOTAL	17.771	1.253	2.079		5	4	74.144	9.065	15.139	3	15	15
<i>dont nouvelle pose</i>	6.395						35.835					
Part renouvellement	64,0%	41,4%	49,8%	-	100,0%	50,0%	51,7%	56,3%	66,1%	100,0%	100,0%	60,0%
Part croissance	36,0%	58,6%	50,2%	0,0%	0,0%	50,0%	48,3%	43,7%	33,9%	0,0%	0,0%	40,0%
ORES Luxembourg												
Adaptations	300	18	121		2	2	20.317	3.209	1.352	2	7	3
Extensions	4.042	260	335			1	9.330	1.347	1.673			2
TOTAL	4.342	278	456		2	3	29.647	4.556	3.025	2	7	5
<i>dont nouvelle pose</i>	4.042						12.980					
Part renouvellement	6,9%	6,5%	26,5%	-	100,0%	66,7%	56,2%	70,4%	44,7%	100,0%	100,0%	60,0%
Part croissance	93,1%	93,5%	73,5%	0,0%	0,0%	33,3%	43,8%	29,6%	55,3%	0,0%	0,0%	40,0%
ORES Mouscron												
Adaptations	3.185	145	473		2	3	98.764	10.171	20.105	6	42	19
Extensions	2.500	391	502			2	74.204	8.384	12.351		3	25
TOTAL	5.685	536	975		2	5	172.968	18.555	32.456	6	45	44
<i>dont nouvelle pose</i>	3.650						90.884					
Part renouvellement	35,8%	27,1%	48,5%	-	100,0%	60,0%	47,5%	54,8%	61,9%	100,0%	93,3%	43,2%
Part croissance	64,2%	72,9%	51,5%	0,0%	0,0%	40,0%	52,5%	45,2%	38,1%	0,0%	6,7%	56,8%
Total Région wallonne												

Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'investissement contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

TABLEAU 6 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2017 (REALISE)

Wallonie - Réalisé 2017	Conduites (m) MP	Conduites (m) BP	Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)		
ADAPTATIONS								
Remplacements	5.559	56.264	-	-	13	6.864	19.667	5
Vétusté	4.050	50.563	-	-	13	6.839	9.625	4
Sécurité	414	934	-	-	-	25	2.323	-
Déplacements	1.096	4.767	-	-	-	-	-	1
Placement CAB						7.719		
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>						2.869		
Renforcements	4.007	7.027	-	-	3	-	-	-
Consommation	691	-	-	-	-	-	-	-
Chute pression	1.482	800	-	-	-	-	-	-
Efficacité/bouclage	1.834	6.227	-	-	3	-	-	-
Non défini	7.216	1.267	-	-	11	41	24	5
Total adaptations	16.782	64.557	-	-	27	6.905	19.691	10
EXTENSIONS								
Racc.	Résidentiels BP+MP					8.628	13.951	
	<i>Dont raccordements standard</i>					-	9.855	
	Industriels					7	43	17
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	12.572	20.422	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	6.354	21.360	-	-			
	ZAE	11.294	-	-	-			
	Extensions stratégiques	-	1.532	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité						-	-	-
Non défini		16.547	4.147	1	-	33	-	12
Total extensions	46.767	47.461	1	-	33	8.635	13.994	29
TOTAL RÉSEAU	63.549	112.019	1	-	60	15.540	33.685	39

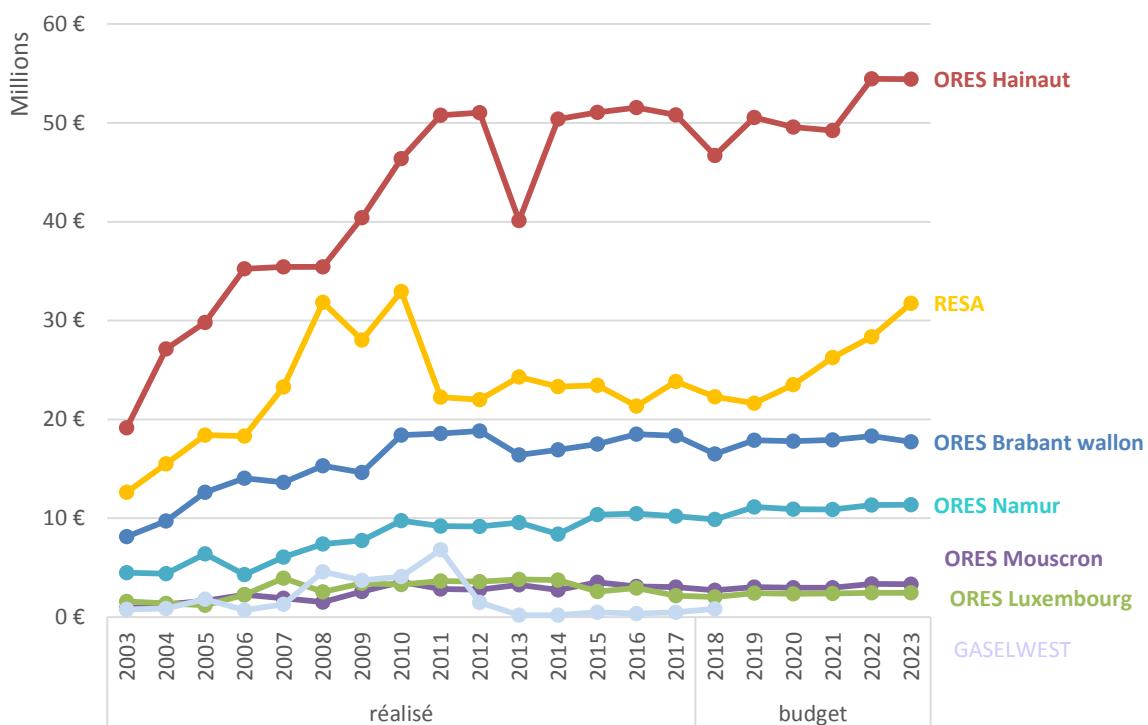
TABLEAU 7 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2019 (PLANS)

Wallonie - Projection 2019	Conduites (m) MP	Conduites (m) BP	Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)		
ADAPTATIONS								
Remplacements	14.508	61.750	-	2	35	6.955	20.101	19
Vétusté	12.034	56.206	-	2	35	6.850	9.945	19
Sécurité	729	812	-	-	-	105	3.306	-
Déplacements	1.745	4.732	-	-	-	-	-	-
Placement CAB						6.850		
<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>						-	-	-
Renforcements	15.729	6.178	-	-	7	-	4	-
Consommation	336	713	-	-	5	-	-	-
Chute pression	4.180	600	-	-	-	-	-	-
Efficacité/bouclage	11.213	4.865	-	-	2	-	4	-
Non défini						100	-	-
Total adaptations	30.237	67.928	-	2	42	7.055	20.105	19
EXTENSIONS								
Racc.	Résidentiels BP+MP					8.367	12.302	
	<i>Dont raccordements standard</i>					6.018	7.786	
	Industriels					17	49	25
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	10.483	18.284	-	-	3		
Gdes ext.	Lotissements	11.270	20.875	-	-	-		
	ZAE	9.472	2.170	-	-	-		
	Extensions stratégiques	1.350	900	-	-	-		
Raccordements à des fins de mobilité						-	-	-
Non défini						-	-	-
Total extensions	32.575	42.229	-	-	3	8.384	12.351	25
TOTAL RÉSEAU	62.812	110.157	-	2	45	15.439	32.456	44

12. LES BUDGETS

Le graphique ci-dessous retrace les montants bruts investis dans les réseaux de distribution de gaz depuis 2003 jusque 2017 ; les années 2018 à 2023 sont des projections établies sur base des plans présentés par les GRD.

GRAPHIQUE 11 INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RESEAUX (2003 A 2017 : REALISE / 2018 A 2023 : PROJECTIONS)



Environ 107 millions d'euros d'investissements bruts² sont prévus en Wallonie pour 2019. Rappelons que les investissements pris en compte dans le cadre du plan d'investissement se limitent aux éléments réseaux ; ainsi les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

On observe au graphique ci-dessous, pour les réseaux d'ORES, un creux pour l'année 2018 qui s'explique par le fait que lors de l'introduction du plan 2018-2022, ORES n'avait pas inclus dans ses plans les projets faisant l'objet de budgets spécifiques (smart metering et promogaz) parce que ceux-ci faisaient l'objet de discussions avec la CWaPE dans le cadre des propositions tarifaires. Par conséquent, les investissements réseaux qui seront réalisés pour 2018 seront vraisemblablement supérieurs ; le graphique sera corrigé dans le rapport de l'année prochaine, une fois l'année 2018 clôturée.

Les explications suivantes peuvent être données pour les évolutions des investissements par GRD pour les années 2019 à 2023 :

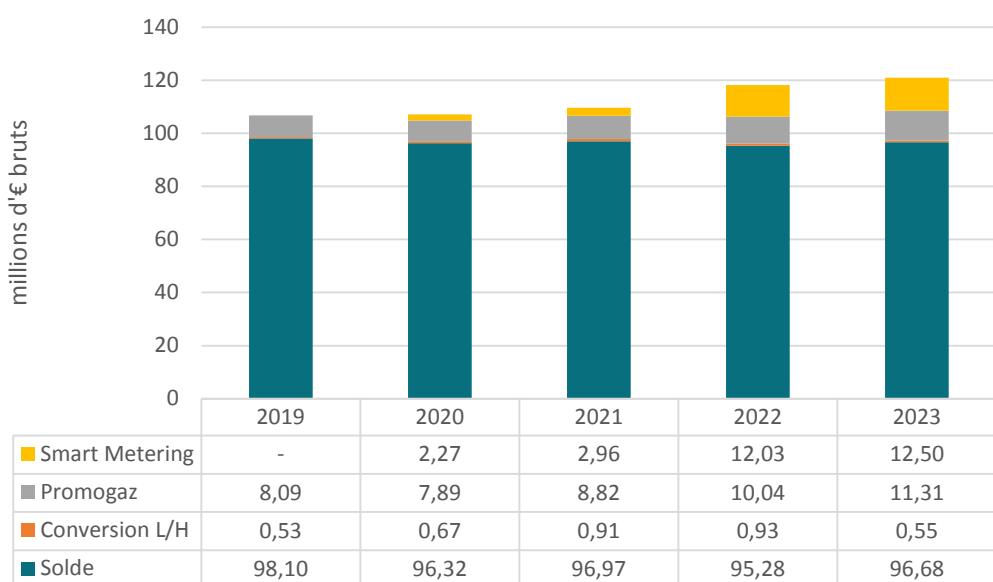
- ORES Hainaut : la hausse des investissements pour 2022 et 2023 est en majeure partie due au déploiement des compteurs intelligents ; cette région reprenant à elle seule la moitié des investissements prévus pour ce projet en Wallonie sur la période du plan. Il s'agit en effet de la région où il y a le plus de compteurs à budget actuellement. Dans une moindre mesure, des

² Les montants communiqués sont hors frais généraux pour RESA mais frais généraux inclus pour ORES.

investissements sont également prévus en 2019, 2020 et 2022 pour la conversion L/H chez ce GRD.

- RESA : les investissements sont en croissance pour la période couverte par ce plan. Ceci s'explique par le déploiement des compteurs intelligents mais aussi et surtout par la volonté de RESA de porter sa capacité de renouvellement des canalisations à 25 km/an en 2024 contre 14 km/an actuellement ;
- ORES Brabant wallon : l'augmentation des investissements en 2022 s'explique par le déploiement de compteurs intelligent et les travaux liés à la conversion L/H. En 2023, par contre, les investissements liés à cette conversion sont quant à eux en baisse.
- Concernant les autres régions d'ORES, le déploiement des compteurs intelligents vient également marquer les investissements en 2022 et 2023.

GRAPHIQUE 12 INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PERIODE 2019-2023 – DETAIL DES PROJETS SPECIFIQUES³



Finalement, rappelons que Gaselwest n'a à ce jour pas introduit de plan pour les années au-delà de 2018 dans l'hypothèse d'une reprise du réseau des quatre communes wallonnes de Gaselwest par un autre GRD. Cette reprise pourrait impacter légèrement à la hausse les investissements du GRD « repreneur ».

* *
*

³ Il convient toutefois de préciser que les montants liés :

- au smart metering, dans le graphique, reprennent les investissements pour le remplacement anticipé des compteurs à budgets actuels par des compteurs intelligents mais aussi le placement de compteurs intelligents pour les URD en défaut de paiement dès 2020 pour RESA et 2022 pour ORES ;
- à Promogaz ne tiennent compte que des raccordements supplémentaires attendus par rapport à une tendance historique de nouveaux raccordements ;
- à la conversion L/H ne tiennent pas compte de l'anticipation de travaux de rénovation des branchements pour cause de vétusté induits par un nombre de visite plus important chez les URD.

ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUES PAR LES GRD APRES CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics.